

**Université de Lille**

**Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales**

Première année de Master de science politique

Ingénierie de projets en politiques urbaines

**Apports et écueils d'une approche sociale-libérale de la  
précarité énergétique : le cas du programme « Bien Chez  
Vous »**

Mémoire préparé sous la direction de Madame BUU-SAO Doris

Présenté et soutenu par Evan RISCH (rischevan@gmail.com)

**Année universitaire : 2020/2021**



# Remerciements

Merci à Doris Buu Sao, pour ses nombreux conseils, son cours plaisant, sa relecture attentive et son attention sincère durant cette année troublée.

Merci à M. Desage, à Mmes Bachelot et Ethuin, dont les principes moraux et les enseignements m'ont donné l'envie de poursuivre mon parcours jusqu'en master.

Un grand merci à Manon, pour ses relectures salvatrices, mais surtout pour son soutien constant et sans faille.

Je remercie également mon amie et camarade Amel, mes camarades Alexis, Clémence et Coraline, qui auront mis un peu de chaleur humaine dans une année marquée par la distance et l'anxiété.

Enfin, je remercie Mmes Klur, Pourrat, Couteret et M. Legay pour leur bienveillance et leur disponibilité durant ces mois de recherche.

Une infinie pensée pour mes grands-parents paternels, sans qui ces années d'étude, d'apprentissage et d'émancipation spirituelle n'auraient jamais été possibles.

Une pensée également pour Anas. K, et pour tous les étudiant.es qui survivent dans des conditions déplorables pour mener à bien leurs études.

<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
De quoi la précarité énergétique est-elle le nom ? Définition institutionnelle et présentation de l'objet d'étude.....	8
Hypothèses et problématisation.....	11
Revue de littérature et outils théoriques.....	12
Méthodes, terrains et biais cognitifs.....	18
Plan du mémoire.....	21
<b>PREMIERE PARTIE / DEFINIR ET QUANTIFIER CE QUE SIGNIFIE « ETRE EN PRECA' » : UNE NECESSAIRE HETEROGENEITE D'APPROCHES POUR DEPASSER LES INCOHERENCES TERMINOLOGIQUES.....</b>	<b>22</b>
I - Des définitions « variables » pour transcender une définition institutionnelle lacunaire...	22
II - Le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique : une diversité d'approches pour atteindre l' « impalpable ».....	28
<b>DEUXIEME PARTIE / LA PRECARITE ENERGETIQUE : « LA RENCONTRE DU BATI, DE L'ENERGIE ET DE L'ARGENT ».....</b>	<b>34</b>
I - La précarité énergétique comme nouvelle catégorie d'action publique.....	34
II- La notion de misère énergétique comme palliatif.....	40
<b>TROISIEME PARTIE / L'EMPOWERMENT VERSION « BIEN CHEZ VOUS », OU QUAND LE PATERNALISME NEOLIBERAL CEDE SA PLACE A L'EMANCIPATION DES MASSES.....</b>	<b>44</b>
I - La sobriété imposée ou quand le néolibéralisme se met à l'empowerment.....	44
II - L'empowerment émancipateur et participatif du programme « Bien Chez Vous ».....	48
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>51</b>

<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
<b>INDEX BIOGRAPHIQUE.....</b>	<b>75</b>
<b>SOURCES PRIMAIRES (HORS DONNEES QUALITATIVES).....</b>	<b>77</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>78</b>

# GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

**ADIL**: Agence Nationale de L'Information sur le Logement

**ANAH**: Agence Nationale de l'Habitat

**CCAS**: Centre Communal d'Action Sociale

**EDF**: Electricité de France

**GBM** : Grand Besançon Métropole

**ONPE**: Observatoire de la précarité énergétique

**SLIME**: Service Local d'Intervention pour la Maitrise de L'Energie

*« Il promena son regard autour de la table. Il y avait en face de lui Arthur et son frère Norman. Il ne devait pas oublier que c'étaient les frères de la jeune fille, et un élan du cœur le porta vers eux. Comme tous les membres de cette famille s'aimaient ! Dans un éclair lui revint à l'esprit l'image de la mère, du baiser donné sur le seuil de la porte, des deux femmes enlacées qui s'avançaient vers lui. Dans son monde, pareilles marques d'affection entre parents et enfants n'existaient pas. Il découvrait les hauteurs auxquelles la vie pouvait atteindre dans cette sphère supérieure. Rien de plus beau ne s'était offert à son regard depuis qu'il avait commencé à l'entr'apercevoir. Ce tableau le touchait, le bouleversait ; son cœur y répondait par la sympathie et la tendresse. Il avait été, toute sa vie durant, tenaillé par une faim d'amour ; sa nature avait un impérieux besoin d'amour ; c'était une exigence organique de son être. Pourtant, il avait dû s'en passer, et la privation l'endurci. Il ignorait que l'amour lui était nécessaire, il l'ignorait même à cet instant. Mais il voyait maintenant l'amour mis en œuvre, et il en était violemment ému et trouvait cela très beau, noble, magnifique ».*

Jack London, *Martin Eden*, 1909.

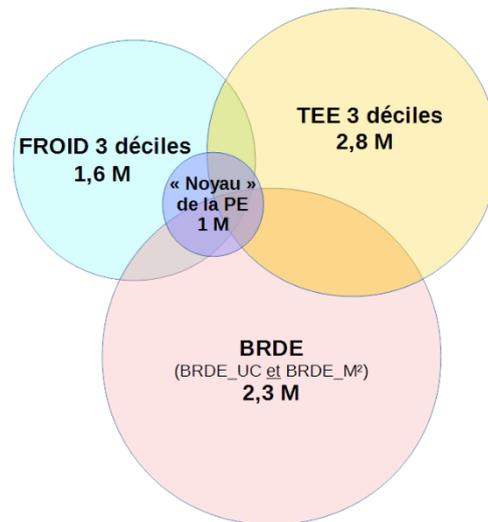
# Introduction

## De quoi la précarité énergétique est-elle le nom ? Définition institutionnelle et présentation de l'objet d'étude

*« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».*

Cette définition légale de la précarité énergétique date du 10 juillet 2010. Elle est élaborée au moment de la loi dite « Grenelle II ». Relativement récente, elle tente de cerner tous les contours de la précarité énergétique en évoquant les « ressources » et les « conditions d'habitat », tout en rappelant que c'est un phénomène qui est rattaché à une « personne » et aux « difficultés » inhérentes à son « logement ». Avant d'analyser les apports et les écueils qui peuvent être imputables au programme et d'en analyser les causes et les conséquences, je souhaite revenir sur les éléments qui, d'un point de vue national et institutionnel, encadrent et structurent la lutte contre la précarité énergétique en France. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, un Observatoire de la précarité énergétique (ONPE) voit le jour. Il a pour but de rassembler des connaissances fiables sur le sujet. Pour ce faire, un premier rapport est publié en septembre 2014. Une mise à jour de l'évaluation de la précarité énergétique française a été réalisée en 2016 afin de tenir compte des résultats de l'Enquête Nationale Logement datant de 2013 et effectuée par l'INSEE. L'exploitation statistique des données de cette enquête permettra à l'ONPE de compléter son travail et d'apprécier avec plus de précision la précarité énergétique française. De ce fait, l'ONPE va s'appuyer sur certains indicateurs types pour mesurer la précarité énergétique. Indicateurs qui seront repris par les différents services décentralisés de l'Etat (communes, collectivités territoriales, métropoles, etc.) dans leur propre évaluation de la précarité énergétique à l'échelle qui les concerne.

Ainsi, un taux d'effort énergétique (TEE) permet de prendre en compte le taux des dépenses énergétiques par rapport aux revenus des ménages des trois premiers déciles (soit les 30% des Français les plus pauvres). Un indicateur « bas revenus, dépenses élevées » (BRDE) permet de mesurer le nombre de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté mais qui ont des dépenses énergétiques élevées par rapport à la taille de leur logement ou à la composition familiale. Enfin, un indicateur de froid, également appelé « indicateur du ressenti de l'inconfort », est pris en compte. Fortement subjectif, cet indicateur mesure la sensation de froid exprimée par les ménages. Dès lors, ces trois indicateurs ne sont pas exclusifs. Il est fréquent que des ménages soient concernés par les trois indicateurs que nous avons présentés.



*Diagramme faisant état de la « précarité énergétique » en France d'après le site du Ministère de la Transition écologique, 2020<sup>1</sup>.*

Le diagramme ci-dessus présente donc ce que je nommerai par la suite la « précarité énergétique institutionnelle ou formelle » dans le sens où c'est celle qui est reconnue par les autorités publiques et qui est encadrée par des textes législatifs permettant de la définir. 5,6 millions de ménages sont donc catégorisés comme étant en situation de précarité énergétique au regard d'au moins un des trois indicateurs établis par l'Etat français. Par ailleurs, ce diagramme permet de

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-precarite-energetique-cheque-energie-aides-renovation-energetique> ; consulté le 15/12/2020

distinguer un « noyau » de la précarité énergétique, recoupant les ménages concernés par les trois indicateurs détaillés en amont. Ce noyau de précaires énergétiques serait constitué d'un million de ménages. D'après le site du ministère de la Transition écologique, qui publie ces données, la « *précarité énergétique se situe donc entre un noyau de 1 million de ménages qui cumulent une situation d'inconfort thermique (indicateur de froid) et de vulnérabilité économique (TEE ou BRDE), et une « enveloppe » de 5,6 millions de ménages qui sont en situation de précarité énergétique au regard d'au moins un indicateur* »<sup>2</sup>.

De ce fait, j'ai voulu m'intéresser aux enjeux politiques et sociaux de la précarité énergétique. En essayant de comprendre quelles étaient les idéologies qui prévalaient dans les différentes structures qui jouent un rôle dans la lutte contre la précarité énergétique, j'ai pu voir les écarts entre les textes nationaux et la mise en œuvre des politiques publiques « sur le terrain ». D'un point de vue plus personnel, j'ai eu connaissance de situations de précarité énergétique engendrant des difficultés additionnelles et j'ai assisté à la manière dont ces « difficultés » étaient vectrices de précarité énergétique. Il m'était donc précieux d'aborder un sujet qui fasse le lien entre une forme de précarité circonscrite et des problèmes structurels pouvant être liés à celle-ci. Ce thème m'a donc paru intéressant dans la mesure où il rassemble des problématiques pouvant toucher un grand nombre de citoyen.nes et qui portent autant sur les politiques publiques environnementales que sociales. J'avais également pour idée directrice de relier les situations de précarité aux approches systémiques et au modèle économique qui prévaut en France et en Occident, c'est à dire au capitalisme.

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Hypothèses et problématisation

Afin de faire le lien entre ces approches systémiques et le traitement de la précarité énergétique « sur le terrain », des premières interrogations émergent. La précarité énergétique institutionnelle n'est-elle pas trop restrictive ? Ou au contraire trop large ? Comment déterminer la réalité de celle-ci entre un noyau d'un million de ménages et les 5,6 millions de ménages concernés par l'un des trois indicateurs de la précarité énergétique institutionnelle ? Et de manière plus générale, n'est-il pas nécessaire de discuter ces indicateurs et la définition de la précarité énergétique institutionnelle ? Finalement, plus qu'une précarité énergétique institutionnelle, ne sommes-nous pas en présence d'une précarité énergétique formelle, dont les seules autorités publiques auraient le monopole de la définition ? Il est d'ailleurs intéressant de noter que la définition de la précarité énergétique émanant de la loi Grenelle II préexiste à l'Observatoire de la précarité énergétique et à l'Enquête Nationale Logement. Au-delà de la définition de la précarité énergétique et des indicateurs qui la mesurent, il faut donc également questionner la légitimité du terme de précarité énergétique lui-même.

J'ai donc souhaité interroger les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » afin de questionner leurs rapports personnels à ces questions. Mes questions avaient donc pour but de débusquer d'éventuelles incohérences entre la définition institutionnelle de la précarité énergétique et les définitions diverses qui émergeaient sur le terrain d'enquête. Par ailleurs, j'ai cherché à comprendre dans quelle mesure les tendances individualisantes et responsabilisantes pouvaient influencer les approches des parties prenantes du programme. J'ai donc alterné les questionnements portant sur politiques publiques nationales et les questions portant sur leur pratique personnelle et leurs modèles afin de détecter d'éventuelles incohérences. Qu'il s'agisse d'incohérences entre les institutions nationales et mon terrain d'enquête, ou d'incohérences interne au terrain d'enquête. J'ai tenté d'articuler ces questionnements avec une mobilisation directe ou indirecte de différents concepts de sciences sociales qui ont structuré ma recherche. Ces concepts m'ont permis d'interroger mes enquêtés, mais également mon rapport personnel à ces concepts et d'en faire une analyse critique, en m'évertuant de cerner leurs apports comme leurs limites.

## Revue de littérature et outils théoriques

Dans son article sur les « *guichets de la misère énergétique*<sup>3</sup> », Joseph Cacciari ne se contente pas de reprendre une définition préexistante ou de proposer une synthèse des définitions déjà proposées. En effet, il évoque la notion de « *misère énergétique* » et défend sa pertinence. D'après lui, elle permet d'éviter de « *décrire les situations étudiées à partir de la catégorie d'action publique de "précarité énergétique"* » car cette notion participerait, selon lui, à « *naturaliser la figure du consommateur et du besoin énergétique*<sup>4</sup> ». En effet, cette notion peut apparaître comme une acceptation de la présence de citoyen.ne-consommateur.rice en manque d'énergie et qui devrait fatalement se serrer la ceinture et chercher à y remédier par des initiatives individuelles. Cette approche consacre l'individualisation d'une précarité à l'échelle du ménage qui serait « précaire » et qui devrait donc agir comme tel. Dans ces conditions, la mise en récit collectif des difficultés des ménages est très délicate, la précarité n'étant pas, dans l'imaginaire collectif, traitée comme un problème global qu'il faudrait faire cesser. En effet, si la pauvreté est combattue pour ce qu'elle est, la précarité décrit davantage une situation qui incombe aux ménages et dont ceux-ci doivent s'accommoder au mieux afin de gérer leur budget à l'avenant, comme en témoignent les indicateurs TEE et BRDE, qui ne se contentent pas de mesurer un phénomène (sensation de froid, faiblesses des revenus, mauvaise isolation, etc.) mais qui préfèrent pointer une incohérence entre des revenus faibles et des dépenses élevées. Les démonstrations de responsabilisation individuelle, tout comme la volonté de gouverner les conduites des précaires énergétiques, trouvent donc ici une première marque d'une faute qui incomberait aux ménages et qui se trouverait dans l'inadéquation qui existerait entre revenus et dépenses. En somme, c'est un nouvel avatar du néolibéralisme qui se trouve derrière cette définition de ce qu'est la précarité énergétique. En effet, c'est une gestion « en bon père de famille » qui est ici suggérée. Les précaires énergétiques sont perçus, à l'aune de cette définition formelle, comme des ménages dont les dépenses surpassent les revenus.

S'il serait bien péremptoire d'affirmer que les autorités publiques souhaitent trouver des solutions individuelles à cette question, il est bien plus aisé de reconnaître que le problème public, à savoir la « précarité énergétique » est quant à lui, présenté comme un problème individuel, ou du moins à l'échelle du ménage. Bien que les plans de rénovation énergétique

---

<sup>3</sup> Cacciari Joseph, « Les guichets de la misère énergétique. Le traitement social des impayés d'énergie des ménages comme mode de production, de tri et de moralisation des « consommateurs » à l'ère de la transition énergétique », *Sociétés contemporaines*, 2017/1 (N° 105).

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 57.

semblent contredire cette affirmation, en venant dépasser l'individu pour prendre en compte l'état du logement, il n'en reste pas moins une forme d'individualisation du problème. En effet, la rénovation énergétique, mise en avant sur le site du Ministère de la Transition écologique<sup>5</sup>, mentionne des objectifs économiques et climatiques et sa volonté d'accompagner les ménages, mais il n'est fait aucune mention d'une approche plus globale du phénomène. Aucune mention n'est faite d'éventuels propriétaires louant des passoires thermiques. L'étude des déterminants sociaux de la précarité énergétique n'est pas non plus à l'ordre du jour, tout comme la mention d'un potentiel collectif de victimes de précarités énergétiques. En somme, si l'Etat peut intervenir dans un cadre qui dépasse l'individu, il est bien plus délicat d'attendre de lui une quelconque forme d'extension du domaine de la précarité énergétique à d'autres politiques publiques. Comment, dès lors, s'attendre à ce qu'un problème public défini et analysé par le prisme de l'individu (inadéquation dépenses/revenus ; sensation – par définition subjective – de froid) conduise à des solutions qui soient collectives et qui favorisent une prise de conscience à une échelle plus large que celle des extraits de comptes et des sensations épidermiques des ménages ?

La précarité énergétique est donc une notion discutable et discutée. Ainsi, Joseph Cacciari utilise le terme de « misère énergétique » par analogie avec la misère de position décrite par Pierre Bourdieu en 1993 dans l'ouvrage « *La misère du monde* »<sup>6</sup>. Il est ici question d'analyser la précarité énergétique non pas comme un problème autonome et indépendant de toute autre variable mais bien de l'inscrire dans une misère plus globale que le terme de « précarité énergétique » pourrait invisibiliser.

Dans le cadre de ce mémoire il sera donc intéressant de se pencher sur les autres déterminants – que ceux évoqués par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique – de la précarité énergétique et de vérifier certaines hypothèses qui révéleront l'acuité, ou non, d'une approche holistique de la question de la misère énergétique. Dans un ouvrage sur l'accès à l'énergie en Europe, Dominique Le Roux s'appuie quant à elle sur la définition institutionnelle de la précarité énergétique établie lors de la loi du « Grenelle II » du 12 juillet 2010, dont j'ai détaillé le contenu en amont. Si cette définition n'a pas l'ambition holiste de celle de la misère énergétique, elle reste toutefois, selon Dominique Le Roux, l'une des raisons qui fera de cette loi du 12 juillet 2010 l'un des éléments catalyseurs d'une approche consensuelle de la précarité

---

<sup>5</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments> ; dernière consultation le 20/05/2021

<sup>6</sup> Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993

énergétique comme « *un phénomène complexe et multiforme [...] autorisant pour la première fois une approche quantitative* »<sup>7</sup>. Néanmoins, Dominique Le Roux ne manque pas de nuancer cette approche par la suite en raison de l'absence de prise en compte des « *conditions climatiques de chaque région* » ou encore des « *comportements d'autorestriction voire de privation* » qu'elle juge « *difficiles à repérer et actuellement impossibles à quantifier* »<sup>8</sup>.

Isolde Devalière et Olivier Teissier, reprennent également cette définition dans leur article sur les indicateurs de la précarité énergétique<sup>9</sup> et rappellent son origine anglo-saxonne avec le concept de « *fuel poverty* ». En outre, la pertinence de la notion de misère énergétique, complétée par les nuances de Dominique Le Roux, sera amenée à être discutée dans la suite de ce mémoire.

Au-delà des controverses sémantiques, la littérature scientifique s'intéresse, dans une moindre mesure, aux liens existants entre la libéralisation du marché de l'énergie et la gestion des précaires énergétiques par les institutions publiques. Le tournant de l'année 2007 - qui renvoie à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie en France et donc à la possibilité pour le citoyen-consommateur de choisir son fournisseur d'énergie - nourrit de nombreuses analyses, tout comme celui des années 1990. Cette référence est présente dans l'article de Joseph Cacciari qui voit dans la « *libéralisation du marché au tournant des années 1990* » la période marquant une « *redéfinition des normes de consommation sous l'impératif de transition énergétique* » qui aura pour conséquence de rendre poreuses les « *frontières entre action publique et secteur marchand au sein de la nouvelle régulation de la consommation d'énergie*<sup>10</sup> ».

Pour Dominique Le Roux, la libéralisation du marché de l'énergie « *a conduit à l'ouverture de la production et de la fourniture tout en maintenant l'existence d'un monopole "naturel" au sens économique du terme dans les réseaux de transport et de distribution*<sup>11</sup> ». Dans son chapitre consacré au service public français, elle évoque la question du bénéfice supposé de cette ouverture à la concurrence pour le consommateur. Loin d'être en accord avec les thuriféraires de cette libéralisation du marché qui vantaient les mérites de celle-ci et la baisse des prix qu'elle provoquerait, Mme Le Roux rappelle que « *les consommateurs "restent très*

---

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 219

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 220

<sup>9</sup> Devalière, Isolde, et Olivier Teissier. « Les indicateurs de la précarité énergétique et l'impact de deux dispositifs nationaux sur le phénomène », *Informations sociales*, vol. 184, no. 4, 2014, pp. 115-124.

<sup>10</sup> Cacciari, Joseph. *op.cit.* p. 56

<sup>11</sup> Le Roux, Dominique, *op. cit.* p. 214

hésitants à franchir le pas du changement de fournisseur" *et que les bénéfices de la libéralisation sont peu perçus* »<sup>12</sup>. Au cours de mes entretiens, j'ai tenté d'aborder cette thématique du lien entre libéralisation du marché de l'énergie et stratégies d'individualisation de l'action publique envers les ménages en situation de précarité énergétique. J'avais pour volonté, au commencement de mon mémoire, de tester l'hypothèse selon laquelle la libéralisation du marché de l'énergie a contribué à imposer une doctrine néolibérale du laissez-faire y compris chez les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous », en charge de lutter contre la précarité énergétique. N'étant pas parvenu à obtenir des éléments intéressants à ce sujet lors de mes entretiens, qu'ils réfutent ou qu'ils affirment mon hypothèse de départ, j'ai donc choisi de ne pas développer ce lien outre mesure dans mon développement. J'estime qu'il aurait été inopportun d'exploiter cette piste sans avoir d'éléments empiriques permettant de vérifier mon hypothèse.

En revanche, la notion de « sobriété imposée »<sup>13</sup> développée par Bruno Villalba sera au cœur des hypothèses qui structureront ce mémoire de recherche. En effet, il sera intéressant de vérifier si le programme « Bien Chez Vous » impose aux ménages des méthodes pouvant relever de la sobriété énergétique par le truchement de conseils ou d'interventions auprès de ceux-ci. J'ai donc choisi de m'intéresser au programme « Bien Chez Vous » afin de comprendre si les parties prenantes du programme s'inscrivaient – ou non – dans les approches prescrites par les acteurs et les actrices de la précarité énergétique institutionnelle, tel que le Ministère de la Transition énergétique, et s'ils se faisaient le relais d'approches pouvant être reliées à des pratiques néolibérales et individualisantes dans leur volonté de lutter contre la précarité énergétique. J'ai donc voulu analyser les approches des parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » afin de vérifier les rapports qu'elles entretenaient avec les définitions normatives de la précarité énergétique, mais également si elles se conformaient ou non aux idéologies néolibérales faisant du ménage en situation de précarité énergétique le premier responsable de sa situation, et donc le principal protagoniste de sa sortie de la précarité énergétique.

Pour ce faire, j'ai donc utilisé la notion de sobriété énergétique afin de nommer les approches pouvant relever de stratégies de responsabilisation du ménage. Les nombreuses références du programme et de ses parties prenantes à une volonté de « maîtriser » la consommation d'énergie des ménages m'ont permis d'analyser ces occurrences à l'aune de la notion de sobriété imposée

---

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 214

<sup>13</sup> Villalba Bruno, « Sobriété : ce que les pauvres ont à nous dire », *Revue Projet*, 2016/1 (N° 350), p. 46

et de la responsabilisation individuelle des citoyen.nes. Par ailleurs, j'ai choisi de m'intéresser à la question de *l'empowerment* dans la mesure où celle-ci permettait de discuter des apports et des écueils du programme en essayant de distinguer ce qui relevait ou non de pratiques ayant trait au néolibéralisme. Je me suis servi des définitions que Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener développent dans leur article intitulé « *L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?*<sup>14</sup> ». Pour les autrices, l'empowerment peut répondre à trois modèles différents :

- Un modèle radical qui aura comme enjeux principaux la « *reconnaissance des groupes* » dans l'optique de « *mettre fin à leur stigmatisation* » mais également « *l'autodétermination, la redistribution des ressources et les droits politiques* ». Par ailleurs ce modèle enjoint à ce que « *[l']émancipation individuelle et collective débouche sur un projet de transformation sociale qui, dans les approches les plus radicales, repose sur une remise en cause du système capitaliste* ». C'est un modèle qui va permettre de lier « *les notions de justice, de redistribution, de changement social, de conscientisation et de pouvoir*<sup>15</sup> ».
- Un modèle social-libéral qui prend en compte « *les conditions socioéconomiques et politiques de l'exercice du pouvoir, sans pour autant interroger structurellement les inégalités sociales* ».
- Un modèle néolibéral qui impose un « *gouvernement des conduites* » et des « *subjectivités, imprégnant à la fois les politiques conservatrices et celles de la gauche qualifiée de "moderne"* ». Ce modèle comporte alors « *une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités, pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et de prendre des décisions "rationnelles" dans un contexte d'économie de marché* ».

Dès lors, je ferai référence à ces trois modèles au moment de justifier ma qualification de telle ou telle approche et pour, *in fine*, tenter de qualifier le programme dans son ensemble. Les entretiens avec les parties prenantes du programme, tout comme le rapport du programme, ont donc été les sources les plus utiles afin de vérifier dans quelle mesure les approches normatives,

---

<sup>14</sup> Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32.

<sup>15</sup> *Ibid.* p. 28

restrictives, néolibérales et individualisantes occupaient une place importante dans la gestion de la précarité énergétique douteuse.

## Méthodes, terrains et biais cognitifs

Par ailleurs, il est possible que mon rapport au sujet soit empreint d'une volonté excessive d'identifier des causes structurelles et d'une tentative de faire des institutions systémiques les uniques responsables des situations de précarité énergétique. Tout en ayant conscience de ces biais et de ces prénotions personnelles, je me suis efforcé d'avoir une lecture lucide et nuancée des éléments que j'ai analysés dans ce mémoire. J'ai commencé par m'intéresser aux institutions lilloises en charge de lutter contre la précarité énergétique. L'absence de réponses – ou de possibilité de suivi – des parties prenantes lilloises m'a confronté à un premier écueil. Si le refus de terrain n'est pas, à mes yeux, imputables à des rapports de domination comme dans les exemples évoqués par Muriel Darmon<sup>16</sup> – mais bien plus à la crise sanitaire qui a entravé ma prise de contact et mes velléités de démarche empirique – il m'a toutefois conduit à changer de terrain d'enquête. Originaire du Doubs et de la ville de Besançon, j'ai voulu prendre connaissance des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique qui existaient au sein de mon département. Par la suite, j'ai découvert le programme « Bien Chez Vous », dont j'ai apprécié la mise en relation de diverses parties prenantes et les méthodes originales pour lutter contre la précarité énergétique. Le programme « Bien Chez Vous » m'a été présenté par Mme Amandine Pourrat, du Service Local d'Intervention pour la Maitrise de L'Energie (SLIME) de la métropole bisontine, au cours de mon premier entretien. Je suis donc allé lire le rapport que le programme avait mis en ligne et relatant l'action passée et à venir de celui-ci. J'ai découvert une alliance de différents protagonistes, rassemblant des institutions étatiques spécialisées dans les questions relatives au logement comme le SLIME, l'ADIL (Agence Nationale de L'Information sur le Logement), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), des institutions étatiques davantage portées sur la dimension sociale comme les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) mais également des entreprises comme Electricité de France (EDF) ou des associations locales aux prérogatives diverses telle que l'association Julienne Javel. De ce fait, il m'a paru intéressant d'étudier cette attelage inédit à ma connaissance tant la diversité des parties prenantes pouvait contenir de nombreux enseignements sur les trois questions centrales qui structurent ce mémoire : celle relative à l'application d'indicateurs restrictifs et inhérents à la précarité énergétique institutionnelle ;

---

<sup>16</sup> Darmon Muriel, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, 2005/1 (n° 58), p. 98-112.

celle relative à l'individualisation des politiques publiques et enfin celle relative à la prégnance de l'idéologie néolibérale dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

J'ai mené trois entretiens formels avec des parties prenantes du programme « Bien Chez Vous », dont un qui s'est tenu par téléphone. J'ai également discuté, de manière plus informelle, par téléphone, avec Madame Anne Cécile Klur – qui dirige le Plan Climat du Grand Besançon – et Madame Amandine Pourrat qui m'a présenté le programme « Bien Chez Vous ». Ces deux discussions préliminaires m'ont permis de mieux comprendre mon terrain et de déterminer les protagonistes que je voulais interroger. Je souhaitais premièrement suivre Madame Amandine Pourrat dans ses visites à domicile auprès des ménages en situation de précarité énergétique, notamment afin d'observer les interactions et d'interroger les ménages. Derechef, les protocoles sanitaires n'ont pas permis de mener à bien cette démarche. C'est une lacune importante de ce mémoire tant la parole des victimes et les interactions entre les parties prenantes et les ménages me paraissaient centrales. Pour remédier à ce manque, je me suis entretenu une seconde fois avec Mme Pourrat – toujours au téléphone – et je lui ai notamment demandé de me narrer ses visites. Partiels, ces éléments ne m'ont donc pas permis de combler les failles inhérentes à l'absence d'observation. Deux autres entretiens – en présentiel – m'ont permis de rencontrer Mme Fleur Couteret, qui travaille à la Communauté de communes du Doubs Baumoises ainsi que M. Julien Legay de l'association Julienne Javel. Chaque partie prenante se connaissant mutuellement, j'ai pu choisir mes enquêtés en fonction des détails donnés par les enquêté.es. Mme Couteret avait l'avantage de connaître un territoire regroupant des communes aux caractéristiques variées, tandis que M. Legay était chef de service dans une association atypique. Regroupant diverses activités allant du maraîchage à un bureau d'études thermique, en passant par des ateliers de bricolages, cette association m'a parue incontournable dans ma recherche tant elle rassemble des éléments liant l'écologie au social, tout en contenant un pôle plus technique. Il n'est donc pas surprenant que l'entretien avec M. Julien Legay structure ce mémoire, notamment en raison d'une durée importante, autour d'1h15.

Les trois entretiens ont été menés sans questions écrites à l'avance et par le biais d'une approche semi-directive. Je disposais d'un carnet avec des thèmes me paraissant centraux et de quelques sous thèmes que j'évoquais – ou non – en fonction de l'identité de la personne que j'interrogeais. Je n'étais pas très à l'aise à l'idée de poser une liste de questions et j'ai fréquemment poursuivi les entretiens sans prêter attention à mon carnet tant il me paraissait plus naturel de rebondir en fonction des réponses des enquêté.es. Cette spontanéité n'était pas

seulement un moyen de désacraliser cet exercice, elle m'a également permis de rendre mes enquêté.es plus détendu.es à mesure que je m'éloignais de mon carnet. Il est probable qu'il et elles infirment ce ressenti, mais c'est ainsi que j'ai perçu mes entretiens. De ce fait, des conversations fluides ont, de mon point de vue, abouties à des échanges plus francs et des réponses à l'avenant. Cela étant, j'ai conscience que cette méthode d'entretien, se rapprochant du modèle non directif, m'a principalement permis de surmonter ma peur des discussions guindées et sclérosées. Il n'est pas donc pas impossible que les bénéfices permis par cette méthode n'est qu'une finalité strictement personnelle, sans grande influence sur les réponses des enquêté.es.

## Plan du mémoire

Si les premières sources évoquées ont donc pour limites de ne donner qu'une vision globale et formelle de la situation, et donc de se contenter d'une analyse de la précarité énergétique institutionnelle, macrologique et quantitative, l'analyse des entretiens et du rapport du programme « Bien Chez Vous » permettra de donner une vision micrologique et qualitative de ce que constitue la gestion de la précarité énergétique dans le Doubs. Autrement dit, certains entretiens me permettront de mieux cerner la notion formelle de précarité énergétique quand d'autres auront vocation à rentrer dans une analyse holiste qui s'intéresse à la précarité dans son ensemble. Les sources auront donc divers usages et certaines limites qu'il serait bien dommageable de prédire au risque d'imposer des problématiques au moment des entretiens, et de préconstruire l'analyse au moment de la lecture. Dès lors, les usages et limites de mes sources, s'ils sont à prendre en compte d'un point de vue général en amont, seront davantage décrits en aval.

Ainsi, et ce afin de déterminer dans quelle mesure le programme « Bien Chez Vous » constitue une opportunité de remettre en cause une approche néolibérale, restrictive et individualisée des politiques publiques inhérentes à la précarité énergétique, je m'intéresserai tout d'abord à la définition et à la quantification de la précarité énergétique afin de repérer les conséquences des incohérences terminologiques qui en émanent. Dans cette partie, je tenterai de dégager les apports d'une définition émanant du terrain d'enquête et de comprendre les conséquences d'approches hétéroclites au moment de définir et de quantifier la précarité énergétique. Par la suite, j'évoquerai les éléments permettant de faire de la précarité énergétique une nouvelle catégorie d'action publique, prenant en compte les nombreux déterminants qui jalonnent la spirale de la précarité énergétique. Ici, je ferai référence aux travaux de sciences sociales et aux extraits d'entretiens permettant d'attester des liens entre inégalités sociales, inégalités économiques et inégalités environnementales afin de démontrer la nécessité d'une action publique moins hermétique. Enfin, j'aborderai la question de *l'empowerment* afin d'identifier la nature et de mesurer le degré des idéologies qui structurent le programme « Bien Chez Vous ». Cette partie me permettra également de démontrer de quelle manière le modèle *d'empowerment* permet d'identifier avec acuité les apports et les écueils du programme afin de tenter de donner une définition du programme « Bien Chez Vous » en m'inspirant des définitions des trois modèles *d'empowerment*.

## Première partie

### **Définir et quantifier ce que signifie « être en préca' » : une nécessaire hétérogénéité d'approches pour dépasser les incohérences terminologiques**

Les différents protagonistes étudiés travaillent avec comme projet commun le recul de la précarité énergétique en offrant des services de conseils et de soutien à des personnes confrontées à des problématiques inhérentes à leur consommation d'énergie. Pour ce faire, ils et elles doivent avant tout repérer les ménages en situation de précarité énergétique et définir ce qu'ils et elles entendent par « précarité énergétique ». Face à des définitions institutionnelles et nationales de la précarité énergétiques lacunaires, les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » vont adopter des définitions *ad hoc* et des indicateurs plus subjectifs afin de repérer un maximum de ménages souffrant de précarité énergétique.

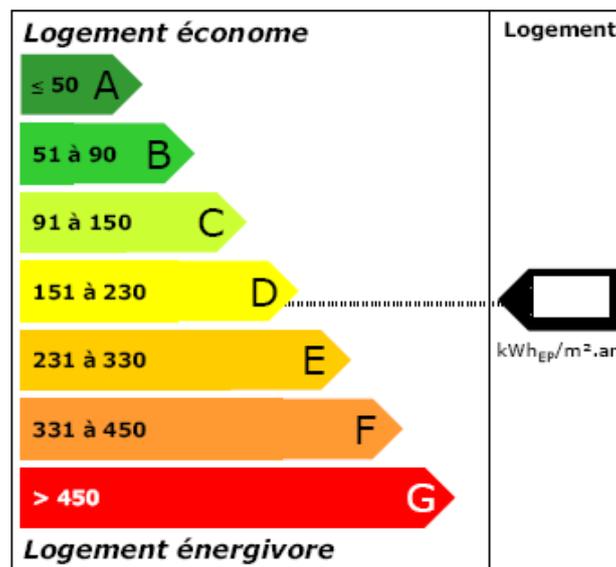
#### I - Des définitions « variables » pour transcender une définition institutionnelle lacunaire

En France, une loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique. D'après cette loi, « *est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». C'est cette définition que reprend l'ADEME, L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie<sup>17</sup>. L'ONPE, L'Observatoire National de la Précarité Énergétique, reprend, pour sa part, une définition de la sociologue Isolde Devalière qu'elle développe sur plusieurs paragraphes<sup>18</sup>. Des différences terminologiques et sémantiques sont dès lors à la base d'approches très variées de la précarité

<sup>17</sup> <https://www.ademe.fr/expertises/batiment/quoi-parle-t/precarite-energetique> ; dernière consultation le 06/04/2021

<sup>18</sup> [https://onpe.org/definition\\_pe/definition\\_de\\_la\\_prekarite\\_energetique](https://onpe.org/definition_pe/definition_de_la_prekarite_energetique) ; dernière consultation le 06/04/2021

énergétique et donc, *in fine*, de son traitement. Des non-dits sont également signifiants. Au moment de définir la précarité énergétique, la loi française s'attache à une définition *de facto* restrictive en cela qu'elle ne s'intéresse pas à la question de la précarité énergétique dans son ensemble mais uniquement à la question de la précarité énergétique par le truchement du logement. Nulle mention d'une précarité énergétique propre aux transports par exemple. Pourtant, les véhicules motorisés sont, au même titre que les logements et les équipements électroménagers, classés de A à G en fonction de leur efficacité énergétique évaluée par le Diagnostic de performance énergétique (DPE).



Etiquette énergétique d'un logement, Ministère de la Transition écologique<sup>19</sup>

Des choix politiques et juridiques sont donc au fondement de la définition légale et institutionnelle de la précarité énergétique. Loin d'être anecdotique, ces débats entourant les définitions de la précarité énergétique vont structurer les stratégies des acteurs et des actrices étudiés. À l'échelle de notre cas d'étude qu'est le programme « Bien Chez Vous », porté par la communauté de communes du Doubs Baumeois et la métropole du Grand Besançon, la question de la définition est profondément liée à la question du repérage des ménages. « *Quelle stratégie partagée pour le repérage des personnes en situation de précarité énergétique ?* ». Telle est la question centrale qui figure sur la première page du rapport revenant sur la démarche du programme « Bien Chez Vous », rappelant ainsi l'importance des stratégies employées et les liens étroits entre définition et repérage.

<sup>19</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe> ; dernière consultation le 27/04/2021



Page de garde du rapport « Bien chez Vous »<sup>20</sup>

Pour Madame Fleur Couteret, chargée d'animation TéPOS (Territoire à Energie Positive) à la Communauté de communes de Baume Les Dames, « *c'est une question assez particulière à traiter* ». Elle reconnaît sans détour les difficultés pour se mettre d'accord sur une définition commune :

*« On a un peu regardé ce que disait l'ADEME, y a l'ON... L'ONPE si je ne me trompe pas. C'est vrai que les définitions étaient assez variables d'un organisme à l'autre, donc on s'est dit déjà... enfin... dès le départ, fallait qu'on se mette d'accord entre guillemets sur une définition commune que ce qu'était la précarité énergétique. Mais vu que c'était entre guillemets une mission avec des designers, on parlait vraiment de la personne et de l'utilisateur plutôt que dire "ben tiens, cette personne est en situation de précarité énergétique parce qu'elle consacre plus de temps de pourcents de son revenu... pour se chauffer ou autres quoi" ».*<sup>21</sup>

En souhaitant « partir de l'utilisateur », il existe néanmoins un risque d'invisibiliser les inégalités en raison du manque de pertinence qu'engendre une analyse interne de sa situation. En effet, en « partant de l'utilisateur » il est fort probable que certaines inégalités – sociales, économiques, environnementales – ne soient pas abordées par l'utilisateur ou l'utilisatrice en raison

<sup>20</sup> [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport\\_bien\\_chez\\_vous\\_web.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport_bien_chez_vous_web.pdf) ; dernière consultation le 28/04/2021

<sup>21</sup> Extrait d'entretien avec Madame Fleur Couteret mené le 8 mars 2021.

de l'absence de recul qu'il ou elle aura sur sa propre situation et/ou d'une absence d'outils permettant de déceler ces inégalités. Pour la chercheuse Dominique Le Roux, « *la question du repérage demeure [...] très complexe et pose des questions de définition, de qualification et de quantification* »<sup>22</sup>. Dès lors, les différent.es protagonistes ayant pour objectif de faire reculer la précarité énergétique doivent, afin de déterminer une stratégie de repérage qui soit cohérente et « partagée », pour reprendre les termes de la question centrale du rapport, s'accorder sur une définition qui permette d'harmoniser les stratégies de repérage. On assiste ici à la construction sociale de la précarité énergétique et à la construction des politiques publiques inhérentes à la précarité énergétique. Si la définition de la précarité énergétique ne permet pas d'adopter des stratégies de repérage qui soient uniformes, d'autres éléments vont permettre d'ajouter de la cohérence là où l'hétérogénéité des approches semble être la norme.

Pour ce faire, des indicateurs permettent de quantifier ce qui correspond à une situation de précarité énergétique. L'ONPE s'appuie sur certains indicateurs types pour mesurer la précarité énergétique - indicateurs qui seront repris par les différents services décentralisés de l'Etat dans leur propre évaluation de la précarité énergétique à l'échelle qui les concerne. C'est notamment le cas des acteurs et des actrices participant au programme « Bien Chez Vous ». Ainsi, le « Taux d'Effort Energétique » (TEE) prend en compte le taux de dépenses énergétiques par rapport aux revenus des ménages des trois premiers déciles - soit les 30% des Français les plus pauvres. L'« Indicateur Bas Revenus, Dépenses Elevées » (BRDE) mesure le nombre de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté mais qui ont des dépenses énergétiques élevées par rapport à la taille de leur logement ou à la composition familiale. Enfin, l'indicateur de froid, dit également « indicateur du ressenti de l'inconfort », est pris en compte.

---

<sup>22</sup> Le Roux, Dominique. « Chapitre 8 / Le service public français en débat », François Bafail éd., *Accès à l'énergie en Europe. Les précaires invisibles*. Presses de Sciences Po, 2014, p. 216.

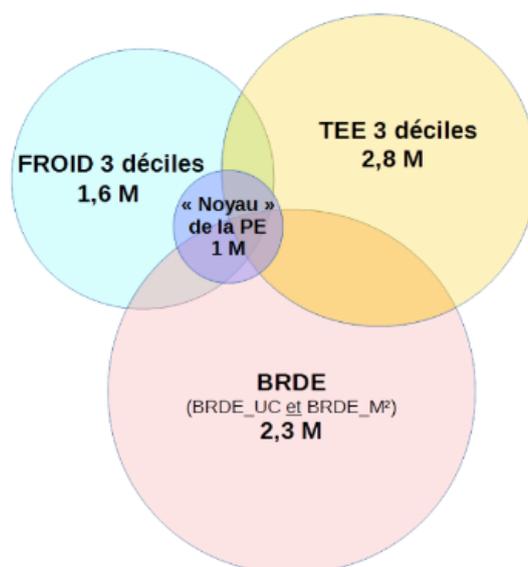


Diagramme faisant état de la « précarité énergétique » en France d'après le site du Ministère de la Transition écologique, 2020.

Fortement subjectif, cet indicateur mesure la sensation de froid exprimée par les ménages et permet de subjectiver l'inégalité. Ces trois indicateurs ne sont pas exclusifs. Il est fréquent que des ménages soient concernés par les trois indicateurs que nous avons présentés. A défaut de s'entendre sur les mots définissant la précarité énergétique, les chiffres permettent de faire un premier pas vers une définition « partagée ». Cela étant, l'indicateur de froid, du fait de l'extrême subjectivité qu'il charrie, ne permet que marginalement d'objectiver la précarité énergétique. De ce fait, M. Julien Legay, de l'association Julienne Javel affirme sans ambages :

*« Moi les seuils m'intéressent peu dans le fonctionnement que j'ai ici. L'idée c'est : une famille, des difficultés : comment est-ce qu'on fait pour le résoudre ? Si les difficultés c'est de la précarité énergétique, parce que c'est une famille qui est dans un logement énergivore, qui a de l'énergie chère et qui a pas d'argent, ben notre travail, notre travail, on se dit « ben oui c'est sur que vu que l'argent c'est un problème, comment est-ce qu'on peut faire pour résoudre les problèmes d'argent, ben résoudre les problèmes d'énergie c'est une réponse. »*

En dépit d'une absence de cohérence idéologique patente concernant la définition de la précarité énergétique, certaines analogies émergent et rassemblent les acteurs. Si les indicateurs que nous venons d'évoquer y participent, d'autres points communs, bien moins objectivables, existent. En effet, les visites à domicile, directement chez les ménages, menées par Madame Amandine Pourrat du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) de la

métropole bisontine, permettent de recenser avec une subjectivité assumée les ménages en situation de précarité énergétique. A l'instar des fonctionnaires des guichets étudiés par Vincent Dubois<sup>23</sup>, les agent.es chargé.es de repérer les ménages précaires énergétiquement disposent d'un « pouvoir discrétionnaire <sup>24</sup> » qui leur permet, sans se départir du cadre légal, de disposer d'une marge d'autonomie nécessaire pour se fonder sur leur propre appréciation et « *ainsi décider et pas seulement exécuter*<sup>25</sup> ». Au-delà d'une individualisation des politiques publiques, le pouvoir discrétionnaire va permettre de transcender les difficultés qu'engendrent les rigidités d'indicateurs objectifs, qui ne peuvent prétendre à circonscrire l'ensemble des situations relevant de la précarité énergétique. En outre, les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » s'appuient sur le retour d'expérience de chaque protagoniste afin de mieux cerner l'ampleur de la précarité énergétique sur le territoire concerné et ainsi parvenir à « une stratégie partagée pour le repérage des ménages en situation de précarité énergétique ». Lors d'un entretien mené avec une personne impliquée dans le programme « Bien Chez Vous », il m'a été brièvement décrit cette coopération entre les différentes parties prenantes. Coopération qui joue un rôle non négligeable dans le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, outrepassant le cadre d'une définition commune et d'indicateurs objectifs.

*« On repart de l'usager...dans la vie de tous les jours, à quel moment on peut se dire ben au-delà ben par exemple des élus qui pourraient le savoir, des travailleurs sociaux eux ils l'ont plutôt parce qu'ils les accompagnent au quotidien ben quel autre moyen de les détecter dans d'autres lieux quoi donc euh voilà à partir de là on a essayé de...ben on s'est mis autour d'une table et on s'est dit avec qui le ménage en situation de précarité énergétique va être en relation ben...aussi bien quand il va acheter du Kerdane voilà on associe les...les magasins de bricolage. On s'est dit si y a du Kerdane ou des choses comme ça on est allé voir les pompiers et on a procédé par cooptation et on a recensé on va dire tous les acteurs auxquels on pensait après ce n'est pas exhaustif »<sup>26</sup>.*

En l'absence d'une définition consensuelle et d'indicateurs stabilisés adaptés aux formes multiples et complexes de la précarité énergétique, les acteurs et actrices du terrain se doivent de « bricoler » des solutions en cooptant différents protagonistes du terrain comme les

---

<sup>23</sup> Dubois, Vincent. « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », Olivier Borraz éd., *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 265-286.

<sup>24</sup> Dubois, Vincent. *op.cit.* p. 275

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Extrait d'entretien avec Fleur Couteret, menée le 8 mars 2021.

pompiers et les employé.es des magasins de bricolage. Derechef, les agent.es chargé.es de repérer les ménages précaires énergétiquement exercent leur « pouvoir discrétionnaire » sans se départir du cadre légal, afin de disposer d'une marge d'autonomie nécessaire pour se fonder sur leur propre appréciation et « ainsi décider et pas seulement exécuter ». Ainsi, la définition institutionnelle de la précarité énergétique, bien qu'utilisée et connue par les différentes parties prenantes du programme « Bien Chez Vous », ne leur suffit pas à mailler avec acuité l'étendue du territoire qu'ils et elles supervisent. L'alliance d'acteurs et d'actrices à l'échelle locale va permettre de pallier cette carence définitionnelle. En « partant de l'usager » mais aussi des acteurs et des actrices qu'il est susceptible de rencontrer dans son parcours de précaire énergétique – pompiers, employé.es de magasins de bricolage, élu.es locaux – le programme « Bien Chez Vous » cherche à établir un maillage *ad hoc* dans le but de transcender les lacunes existantes dans les politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique.

Dès lors, la pluralité des parties prenantes ne doit pas être perçue comme une conséquence de la volonté de multiplier *ad nauseam* les approches et les définitions, mais bien plus comme un corollaire indispensable à la recherche de stratégies de repérage optimales, permettant, *in fine*, de tisser un réseau de « donneurs d'alerte » *ad hoc* visant à identifier avec pertinence les ménages en situation de précarité énergétique.

## II - Le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique : une diversité d'approches pour atteindre l'« impalpable »

*« Et ben le repérage c'est compliqué. Le repérage c'est quelque chose d'assez impalpable et ça fait partie de la difficulté et... en fait c'est pour ça qu'on avait participé au test précarité énergétique avec le... le SLIME qui s'est développé après avec... donc... avec... Fleur Couteret, Anne Cécile Klur de GBM<sup>27</sup> [...].<sup>28</sup> »*

---

<sup>27</sup> Grand Besançon Métropole

<sup>28</sup> Entretien réalisé avec Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel le 19 mars 2021. Dans les locaux de son association à Chalezeule (Doubs).

« Complicé », « impalpable », « difficile ». En l'espace de deux phrases, le champ lexical de la difficulté est égrainé avec zèle par M. Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel. Responsable de la « Mission Habitat » de l'association, M. Julien Legay, occupe un rôle clé dans le repérage des ménages précaires énergétiquement. Implanté dans la métropole bisontine, l'association Julienne Javel est au contact des ménages ayant des difficultés avec leur logement. Au moment d'évoquer l'accès aux ateliers de bricolage de l'association, implantés dans des quartiers populaires de Besançon que sont Planoise et Palente, M. Legay refuse de délimiter avec rigueur les frontières d'un ménage qui répondrait – ou non – aux critères d'un ménage précaire énergétiquement : « *C'est gratuit et inconditionnel. L'accès à l'atelier est pour tout le monde. Tous les habitants de la métropole du... de la métropole du Grand Besançon. Le prêt de matériel aussi, le dépannage pédagogique aussi, sachant que le dépannage pédagogique sera quand même limité dans les quartiers où on est implanté [...], et que sinon, si on doit agir rapidement chez quelqu'un ben... on regardera un petit peu chez qui on va, pourquoi on y va* <sup>29</sup> ».

Consciemment ou non, les membres de l'association Julienne Javel font le choix de sélectionner des ménages *a posteriori*. En ouvrant ses portes « *pour tout le monde* », l'association fait le choix d'une libre entrée qui évite la complexité d'un tri entre celles et ceux qui seraient légitimes à entrer dans l'atelier de bricolage, et celles et ceux qui ne le seraient pas. En outre, ce choix permet, sans le dire, de procéder à un repérage plus vaste, passant, de nouveau, par l'analyse subjective des membres de l'association prenant part à ces ateliers de quartiers. Quand M. Julien Legay affirme qu' « *on regardera un petit peu chez qui on va, pourquoi on y va* », il suggère l'idée d'une sélection *a posteriori* mais ne fait aucunement état de critères objectifs permettant d'établir la légitimité de ce ménage à être aidé par une association. Tout comme Mme Fleur Couteret, M. Julien Legay assume sans ambages cette subjectivité et cette individualisation des rapports sociaux qui encadre la rencontre entre les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » et les ménages perçus comme précaires énergétiquement. En reconnaissant que le repérage « *est quelque chose d'assez impalpable* », M. Julien Legay rejoint Mme Fleur Couteret et sa volonté d'un repérage qui parte des individus plus que d'une structure qui définirait formellement et a priori ce que signifie « être en préca<sup>30</sup> ». Cela étant, il serait erroné de prétendre avoir à faire à une stratégie de repérage qui ne mette en

---

<sup>29</sup> *Ibid*

<sup>30</sup> Expression utilisée à plusieurs reprises reprise par Madame Amandine Pourrat, chargée de mission précarité énergétique au SLIME de la Métropole du Grand Besançon. Entretien téléphonique réalisé le 15 mars 2021.

place aucun processus de sélection *a priori*. En effet, la localisation géographique des ateliers de bricolage, également appelés « ateliers de quartiers » par M. Legay, n'est pas sans intérêt. Sis dans les quartiers de Planoise et de Palente, ces ateliers s'adressent donc en priorité à des populations aux revenus modestes. En parlant de « QPV » pour « quartier prioritaire de la politique de la ville », M. Julien Legay évoque donc une caractéristique non négligeable inhérente à la situation de ces ateliers de bricolage.



<https://www.julienne-javel.org/auto-rehabilitation-accompagnee-ara>

Citoyenne dans un atelier de bricolage de l'association Julienne Javel

Créés en 2014 par la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine », ces quartiers prioritaires politique de la ville visent à supplanter les géographies prioritaires de la ville préexistantes. Composées des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), ces géographies ont été stigmatisées par la Cour des Comptes dans un rapport de 2012 visant à « concentrer l'effort sur les territoires qui présentent les difficultés les plus grandes, tout en harmonisant les zonages légaux et contractuels<sup>31</sup> ». Essentiellement basés sur les revenus des ménages qui les composent, les critères permettant de déterminer ce qu'est un QPV ont eu pour but de rendre plus visible et d'« harmoniser » la géographie des quartiers les plus pauvres. Ainsi, la position des ateliers de bricolage, loin d'être hasardeuse et anecdotique, doit être analysée comme un choix affirmé de cibler une partie précise de la population. Planoise et Palente, en tant que QPV de la ville de Besançon, font donc figure de

<sup>31</sup> [https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/rapport\\_public\\_politique\\_de\\_la\\_ville.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/rapport_public_politique_de_la_ville.pdf) ; dernière consultation le 28/04/2021

point central, ou supposé central, dans le repérage des ménages les plus précaires énergétiquement. Sans le dire, un premier lien est donc fait entre précarité au sens large, et situation de précarité énergétique. Ainsi, bien qu'ouvrant « *à tout le monde* » les ateliers de bricolage, l'association Julienne Javel procède bien à une sélection géographique *a priori*. Sans entraver l'accès aux résident.es d'autres quartiers, elle favorise tout de même l'accès aux habitant.es des quartiers de Planoise et de Palente.

Les stratégies de repérage des ménages sont donc, dans le cas du programme « Bien Chez Vous », aussi diverses que les parties prenantes au programme. Pour Mme Amandine Pourrat, du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie de la métropole bisontine, le repérage passe par des visites à domicile qu'elle effectue directement chez les ménages. Issu d'un premier repérage, plus vaste, effectué par le SLIME ou « *un travailleur social*<sup>32</sup> » les ménages que Mme Pourrat rencontre vont ensuite bénéficier d'un accompagnement qui sera, à l'instar de la logique générale du programme, différencié et adapté à la situation de chacun.e. Cette hétérogénéité dans les pratiques peut être perçue comme une individualisation excessive, mais le caractère « *impalpable* » des ménages en situation de précarité énergétique rend nécessaire cette adaptation permanente. En ce qui concerne les solutions à apporter, on retrouve cette individualisation du suivi et cette volonté de s'adapter. Comme le concède Mme Pourrat, « *tout dépend du profil* ».

*« On s'adapte vraiment à la personne donc on va... on va vraiment être sur l'analyse ben dans un premier temps des équipements, on fait le tour du logement, on regarde les équipements. On va être sur de l'analyse de factures. Ensuite du coup ben on va être sur des préconisations de travaux. En fait tout dépend du profil, si c'est un locataire ou un propriétaire on va vraiment pas être dans la même approche ni le même accompagnement mais en gros les points clés c'est vraiment l'analyse de factures, les équipements électriques et ensuite les préconisations de travaux, de changements d'équipements ».*

Cet extrait d'entretien permet de mettre en évidence, au-delà des diversités d'approches en termes de repérage, la diversité d'approches au niveau du suivi et des conseils apportés au ménage. Là où l'association Julienne Javel propose des ateliers de bricolages, le SLIME s'attarde sur « l'analyse de factures » et des « équipements électriques » des ménages avant d'effectuer d'éventuelles « préconisations » visant à faire des travaux ou à renouveler les

---

<sup>32</sup> Entretien réalisé avec Madame Amandine Pourrat le 15 mars 2021.

équipements électriques. Ce travail d'analyse, impliquant les ménages, diffère des ateliers de bricolage de l'association Julienne Javel, mais participe à une volonté de cibler les déterminants matériels de la précarité énergétique. Ainsi, l'individualisation des approches, couplée à une adaptation érigée en *leitmotiv*, recentre les causes de la précarité énergétique sur le ménage et sur les diverses problématiques qui pourraient subvenir au sein du logement. Le risque d'une individualisation excessive, qui concentrerait tous les maux du logement dans les mains du ménage, est présent. Cela étant, si l'analyse de factures peut donner lieu à des remarques sur la gestion économique du ménage, elle peut aussi être l'occasion de mieux comprendre les carences d'un logement – mauvaise isolation, aération médiocre, etc. – et donc reporter les remarques sur un propriétaire négligent ou tout autre élément exogène au ménage. Il en va de même pour les préconisations de travaux ou de renouvellement d'équipements électriques. En visant directement un matériel, ou des matériaux, qui serai(en)t défectueux, et donc responsables des difficultés à chauffer le logement sans excès financier, ces préconisations permettent de montrer au ménage que les responsables des factures exponentielles, des moisissures, ou de tout autre problème inhérent à la précarité énergétique, ne sont pas nécessairement les occupant.es du logement au premier chef.

Dans le rapport du programme « Bien Chez Vous »<sup>33</sup>, cette volonté de ne pas se montrer stigmatisant envers les ménages est clairement exprimée à la page 31, au moment d'évoquer les points de vigilance destinés aux parties prenantes du programme. En incitant à ce que l'outil – à savoir un support d'auto-diagnostic à destination des ménages – ne soit pas « stigmatisant », les rédacteurs et les rédactrices du rapport affirment leur volonté de ne pas pointer du doigt les ménages. À la page 27 du rapport, au moment de cibler le public visé, et de faire état des causes entravant les demandes de ménages qui seraient potentiellement victimes de précarité énergétique, la « *peur d'être stigmatisés* » figure parmi les raisons freinant cette demande d'aides. Les parties prenantes du programme semblent donc avoir une conscience aiguisée quant au danger associé à des approches jugées trop stigmatisantes à l'égard des ménages. Les diverses approches, que ce soit au moment du premier repérage, ou plus en aval dans le suivi, bien qu'individualisant les pratiques, ne s'adonnent pas à une concentration des reproches à l'échelle des ménages et des individus en tant que consommateurs.trices. Au contraire, « partir de l'utilisateur » semble être un préalable pour analyser les spécificités de son logement et de son

---

<sup>33</sup> [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport\\_bien\\_chez\\_vous\\_web.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport_bien_chez_vous_web.pdf) ; dernière consultation le 28/04/2021.

environnement afin d'effectuer l'analyse la plus précise possible et ainsi distinguer la nature et le degré des difficultés.

### POINTS DE VIGILANCE

- Prévoir des discours différents pour les locataires et les propriétaires. L'outil ne doit pas être stigmatisant + grande attention au vocabulaire employé (mot énergie ? Slime ?)

### PUBLIC VISÉ

Usager.e.s fragiles qui n'iront pas demander d'aides :

- peur d'être stigmatisés
- méconnaissance des aides existantes
- sont résignés
- ...

Captures d'écran issus du rapport « Bien Chez Vous »

Les impasses sémantiques et la diversité des parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » vont donc engendrer une hétérogénéité des approches retenues qui se révélera salvatrice tant leurs différences semblent pensées comme complémentaires et s'inscrire dans une vision plus globale visant à « s'adapter » aux ménages et à la multiplicité des situations existantes. En incluant des « donneurs d'alertes<sup>34</sup> » de différents types – professionnel.les du privé, bénévoles, salarié.es d'associations, fonctionnaires d'institutions publiques, élu.es locaux, membres des collectivités territoriales – le programme « Bien Chez Vous » semble tenir compte de la très vaste portée de la précarité énergétique et donc des différents protagonistes qui sont susceptibles d'être en contact avec des ménages en situation de précarité énergétique. Ces approches *ad hoc* vont donc permettre d'atteindre ce qui semble « palpable » en transcendant des définitions institutionnelles et nationales qui comportent une vision restrictive de la précarité énergétique, rendant ce domaine d'action publique hermétique à des problématiques contiguës. Ainsi, la précarité énergétique s'inscrit donc bien dans une spirale qui, si elle englobe de nombreuses difficultés et de nombreux protagonistes, provoquant la mise en œuvre d'approches variées, ne nomme que trop peu les confins de son avènement.

---

<sup>34</sup> Expression utilisée à quatre reprises dans le rapport (pp. 27, 30, 31, 56)

## Deuxième partie

### La précarité énergétique : « La rencontre du bâti, de l'énergie et de l'argent<sup>35</sup> »

Pour répondre à une de mes questions interrogeant les causes et les conséquences de la précarité énergétique sur les victimes de celle-ci, M. Julien Legay, de l'association Julienne Javel, me confie que « *la préca<sup>36</sup> c'est la rencontre de problèmes... enfin de personnes qui ont des re... des revenus faibles, qui ont... une énergie chère, et puis un logement énergivore. C'est la rencontre du bâti, de l'énergie et de l'argent* ». Si la question portait bien sur la précarité énergétique, l'utilisation d'un diminutif faisant l'économie du terme « énergétique », tout autant que le début de définition fournie par M. Legay, invite à questionner la pertinence du terme de « précarité énergétique » dans le langage institutionnel. Par-delà les questions sémantiques, cette partie traite des intérêts d'un rapprochement entre des problématiques économiques, sociales et environnementales et de la pertinence du terme de « précarité énergétique » pour penser ensemble ces questions.

#### I - La précarité énergétique comme nouvelle catégorie d'action publique

Dans un article de 2015 intitulé « *La précarité énergétique : Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique<sup>37</sup>* », Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, et Suzanne de Cheveigné perçoivent la précarité énergétique « *comme une nouvelle manière de désigner des phénomènes anciens, relatifs à la pauvreté et au mal logement, voire comme une*

---

<sup>35</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel le 19 mars 2021. Dans les locaux de son association à Chalezeule (Doubs).

<sup>36</sup> Diminutif de « précarité » fréquemment utilisé par les protagonistes du programme « Bien Chez Vous ». S'il paraît logique qu'il s'agisse de précarité énergétique, les enquêtés se contentent du terme « préca' » sans épithète.

<sup>37</sup> Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné. « La précarité énergétique. Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique ». Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay (dir.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*. CNRS Éditions, 2015.

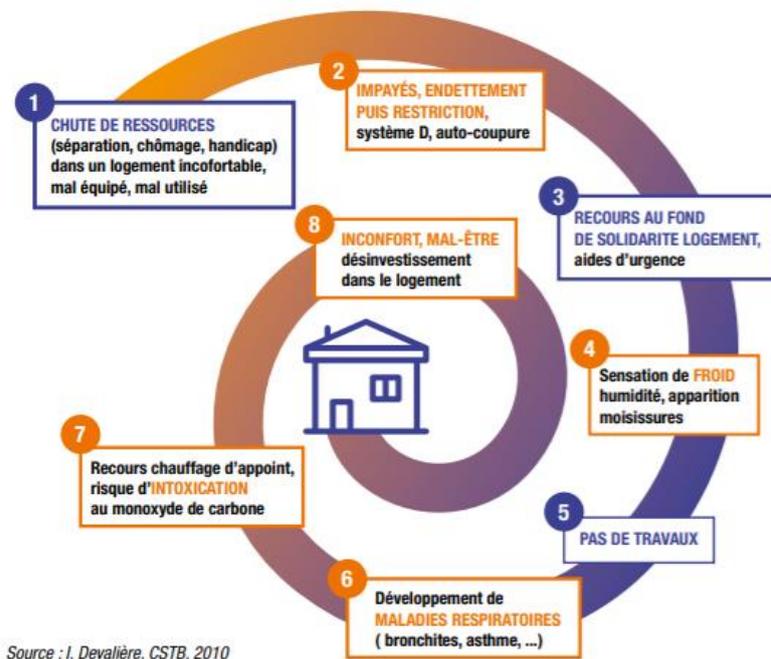
*euphémisation de ces derniers*<sup>38</sup> ». Pour les autrices de cet article, ce constat doit amener à repenser les politiques publiques qui structurent le traitement de la précarité énergétique en France tant elles identifient une « *opportunité pour penser ensemble des questions relatives aux inégalités sociales et environnementales, longtemps abordées par les sciences sociales et les pouvoirs publics de manière séparée*<sup>39</sup> ». M. Julien Legay, lors de notre entretien, ne dit pas autre chose quand il évoque cette rencontre entre « le bâti, l'énergie et l'argent ». Pour Mme Amandine Pourrat, du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie de Besançon, cet entrelacs d'inégalités et de problématiques émanant de divers domaines d'action publique « *c'est ce qu'on appelle nous la spirale de la préca*<sup>40</sup> ». Loin d'être hasardeuse, cette référence à une spirale renvoie aux travaux d'Isolde Devalière, sociologue au Département Economie et Sciences Humaines du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Présente dans le rapport du programme « Bien Chez Vous », cette spirale répertorie huit étapes pouvant être identifiées comme les causes et les conséquences de la précarité énergétique mais également comme les éléments – plus ou moins tangibles – validant l'hypothèse selon laquelle la précarité énergétique permet de penser conjointement des inégalités d'ordre social et environnemental. En effet, le manque de ressources, l'absence de travaux d'isolation, ou encore les pathologies qui découlent d'un chauffage absent ou défaillant, sont autant de problématiques qui se doivent d'être traitées de concert afin de pallier des phénomènes qui sont inhérents à la pauvreté comme au mal logement et qui ne sont pas uniquement provoqués par une défaillance « énergétique ». Dès lors, repenser la précarité énergétique en en faisant une « nouvelle catégorie d'action publique », comme le suggère Mmes Lees, Bouillon, Musso et De Cheveigné, permettrait de repenser l'articulation des inégalités sociales et environnementales afin de faire des murs qui cloisonnent les catégories d'action publique, des ponts qui enjoignent à la mutualisation des diagnostics et, *in fine*, à une meilleure prise en charge des inégalités économiques, sociales et environnementales.

---

<sup>38</sup> *Ibid.* p. 1

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 1

<sup>40</sup> Expression utilisée par Madame Amandine Pourrat, chargé de mission précarité énergétique au SLIME de la Métropole du Grand Besançon. Entretien téléphonique réalisé le 15 mars 2021



Représentation graphique issue du rapport du programme « Bien Chez Vous »<sup>41</sup>

Face à ce constat, les politiques publiques se retrouvent donc à la croisée de plusieurs inégalités et de plusieurs difficultés. Faut-il rénover et si oui, quand faut-il le faire ? Comment rénover et optimiser la consommation d'énergie tout en prenant en compte les conséquences environnementales ? Comment gérer les ménages qui peinent à payer leurs factures ? Toutes ces questions, relevant tantôt de problématiques sociales, tantôt de problématiques environnementales, et bien souvent de problématiques relatives au logement, constituent un véritable « défi pour l'action publique<sup>42</sup> » tant ces questions rendent délicates l'identification des destinataires de ces politiques publiques. Ces incertitudes des politiques publiques renvoient donc aux stratégies de repérage mises en place par les acteurs et les actrices de la précarité énergétique tout autant qu'elles révèlent la nécessité d'une articulation de l'action publique faisant fi des cloisonnements entre ce qui relève du social, de l'écologie et du logement. A son échelle, le programme « Bien Chez Vous » semble bien identifier l'opportunité de penser ensemble des problématiques relatives aux inégalités sociales et environnementales

<sup>41</sup> [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport\\_bien\\_chez\\_vous\\_web.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport_bien_chez_vous_web.pdf) ; dernière consultation le 28/04/2021. p. 4.

<sup>42</sup> Johanna Lees, Florence Bouillon, Sandrine Musso, Suzanne de Cheveigné. « La précarité énergétique. Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique ». Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay (dir.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*. CNRS Éditions, 2015. p. 8

évoquée par Mmes Lees, Bouillon, Musso et De Cheveigné. En effet, une rapide étude des parties prenantes du programme (Electricité De France, Centre Communal d'Action Sociale, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie) montre la présence d'institutions aux caractéristiques et aux domaines d'interventions différents. Si des institutions comme EDF, le SLIME et l'ADEME paraissent plus concernées par les politiques environnementales et les problématiques inhérentes à la consommation d'énergie, le CCAS peut se targuer d'une certaine maitrise des politiques sociales tandis que l'ANAH et l'ADIL semblent plus à même d'apporter leur expertise sur les sujets relatifs au logement et au bâti. Cela étant, certaines parties prenantes sont compétentes sur plusieurs problématiques, comme en témoignent les visites à domicile effectuées par Mme Amandine Pourrat du SLIME, qui permettent de comprendre les difficultés sociales et économiques d'un ménage tout en faisant un diagnostic de leur consommation d'énergie.

Par ailleurs, l'association Julienne Javel illustre idéalement cette convergence entre différents domaines d'action publique tant celle-ci semble structurer de façon à prendre en compte les dépendances existantes au niveau des inégalités sociales, économiques et environnementales. En effet, dès le début de notre entretien, sans qu'aucune demande préalable n'ait été formulée de ma part, M. Julien Legay, chef de service de l'association, a tenu à m'expliquer la structure de la Maison de l'Habitat dont il est le chef de service, en accompagnant ses propos d'un schéma dessiné à la main sous mes yeux :

*« La maison de l'Habitat est divisée en trois. Il y a un bureau d'études thermiques, après il y a une partie technico-sociale. On a deux ateliers de quartiers. Ça c'est uniquement à Besançon, à Planoise et à Palente. C'est deux ateliers dans lesquels on prête des outils, on forme les personnes au bricolage et tout ce qui a trait à l'embellissement de leur logement et qui a trait au... à ce que peut faire un locataire chez lui. On prête des outils, on fait de la formation, on donne des conseils techniques... On fait des dépannages pédagogiques c'est-à-dire que quand quelqu'un a quelque chose de cassé ou un petit problème, quelque chose qu'il peut déplacer jusqu'à l'atelier ben on... on lui explique comment réparer sur place, on prête les outils, éventuellement la colle enfin tout ce qu'il faut pour refaire la chose et de temps en temps on se déplace aussi chez les personnes pour faire ce genre d'actions. Une vieille dame qui ne sait pas comment déboucher son évier, ben le bailleur il va lui dire ben débrouillez-vous ou appelez un pompier et elle a pas un rond pour appeler un plombier. Ben voilà on lui dit faut*

*juste faire comme ça, on lui prête la pince on lui explique comment faire puis elle sait faire après elle devient autonome<sup>43</sup> ».*

Cet extrait, tout comme le schéma ci-dessous, rend compte de l'approche singulière de l'association et de son service « Maison de l'Habitat ». En effet, l'originalité de celle-ci tient dans le fait, loin d'être anecdotique, de cumuler la présence d'un bureau d'études thermiques avec la tenue d'ateliers de bricolage dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce faisant, l'association acte les dépendances entre des domaines d'action publique trop souvent hermétiques. À son niveau, l'association applique donc les préconisations émises par Mmes Lees, Bouillon, Musso et De Cheveigné tout en confirmant concrètement la volonté du programme « Bien Chez Vous » de mettre fin à la stricte séparation des domaines d'action publique en faisant de la précarité énergétique une catégorie d'action publique à même de transcender ce cloisonnement.

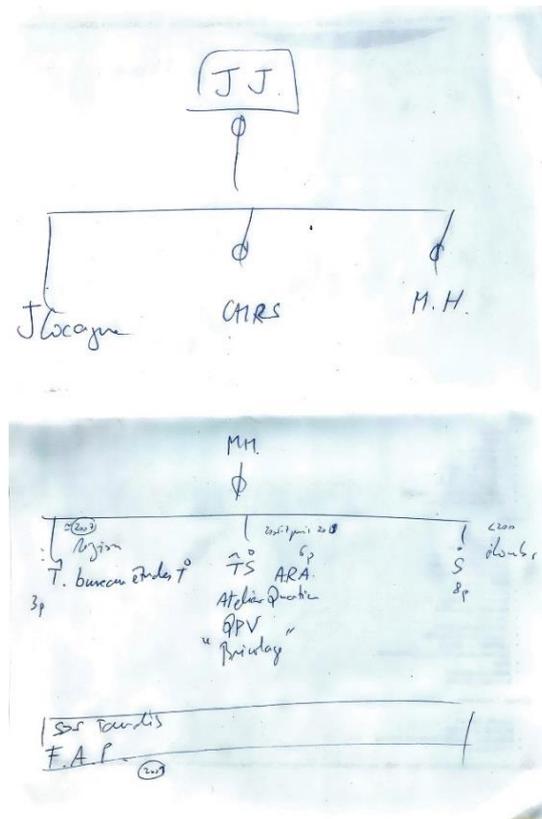


Schéma dessiné par M. Julien Legay à l'occasion de notre entretien du 19 mars 2021, représentant l'organisation de l'Association Julienne et particulièrement la Maison de l'Habitat (« M.H. »)

<sup>43</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel le 19 mars 2021. Dans les locaux de son association à Chalezeule (Doubs).

Par ailleurs, l'association Julienne Javel possède également une autre singularité non négligeable. Alors que le territoire étudié, à savoir les communes relevant de la métropole de Besançon et/ou de la communauté de communes de Baume Les Dames, ne comporte aucun collectif organisé et répertorié de victimes de précarité énergétique, l'association semble vouloir remettre du collectif là où l'atomisation des problèmes individuels semblent être la norme. En organisant des « ateliers de bricolage » dans certains quartiers bisontins, l'association contribue à remettre du lien social entre les ménages. En dépit de situations similaires, de précarité énergétique de manière générale, et d'une ou plusieurs situations figurant dans la « spirale de la précarité énergétique », ces ménages ne se rencontrent pas. De ce fait, la mise en place des ateliers de bricolage permet de faire se rencontrer les membres de l'association et les victimes de précarité énergétique d'une part, mais également les victimes entre elles qui pourront, éventuellement, échanger sur leurs expériences communes et s'entraider d'autre part. Ainsi, ces prémices d'une approche collective de la précarité énergétique permettent de souligner, une fois encore, le caractère avant-gardiste de l'association Julienne Javel dans sa prise en charge de la précarité énergétique. Cela étant, le caractère extra-ordinaire de cette approche révèle, en creux, l'absence d'une réflexion plus large des parties prenantes du programme « Bien Chez Vous ». Un extrait d'entretien avec le même M. Legay, de l'association Julienne Javel que j'ai interrogé sur son intérêt pour certains modèles étrangers et leur supposée avance en termes de « collectivisation » du suivi des ménages en situation de précarité énergétique, permet de mieux cerner la prégnance d'une approche individuelle de la précarité énergétique, en dépit de la tenue d'ateliers de bricolage pouvant laisser penser l'inverse.

*« J'ai pas le temps. Je suis un peu... sous l'eau. Après si on parle de précarité du coup nous on fait une action... vous avez parlé d'une action commune nanana... notre action elle est vraiment basée sur une rencontre, une famille, une personne, enfin un ménage comme on dit dans le travail social, on rencontre un ménage. Donc un ménage c'est soit une personne seule soit un groupe familial ».*

Ainsi, et ce en dépit des efforts de l'association Julienne Javel, il reste encore un travail important pour faire de la précarité énergétique une catégorie d'action publique regroupant plusieurs domaines permettant l'avènement d'une approche collective par le haut, via les institutions, comme par le bas, via des collectifs de ménages en situation de précarité énergétique.

Pour participer à élargir le spectre des problématiques charriées par la précarité énergétique, des propositions de requalifications sémantiques émergent, à l'instar de la notion de « misère énergétique » proposée par le chercheur Joseph Cacciari.

## II- La notion de misère énergétique comme palliatif

Comme évoqué dans l'introduction de ce mémoire, Joseph Cacciari prône l'usage de l'expression « misère énergétique » en lieu et place de « précarité énergétique » qui, d'après lui, participe à rendre naturelle la figure de consommateurs d'énergie de chaque citoyen.ne. Ce faisant, cette vision charrie des représentations impliquant un suivi des ménages en tant que consommateur d'énergie et non pas en tant que victime d'une forme de précarité. Or, cette vision implique avant tout de cerner les bons comportements, de veiller à une gestion économique perçue comme rationnelle par les acteurs et actrices institutionnel.les concerné.es par les situations de précarité énergétique. C'est cette même doctrine qui fera dire à Mme Amandine Pourrat du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie de la métropole bisontine, que « *les points clés c'est vraiment l'analyse de factures, les équipements électriques et ensuite les préconisations de travaux, de changements d'équipements*<sup>44</sup> » reconnaissant, sans fard, la place prépondérante d'éléments qui relèvent d'une gestion par la consommation de la précarité énergétique. Pour autant, cet extrait d'entretien, tout comme d'autres éléments évoqués en amont, soulignent le caractère multifactoriel de la précarité énergétique et la pertinence d'une appellation qui rappelle cela. Ainsi, en proposant le terme de « misère énergétique » Joseph Cacciari fait le lien avec ce que Pierre Bourdieu nomme « la misère de position<sup>45</sup> » pour faire référence d'une part, aux entraves à l'épanouissement et, d'autre part, à la violence symbolique que subissent certains ménages. Au-delà de la « misère de condition », engendrée par la pauvreté matérielle, la « misère de position » insiste sur les problématiques qui sont propres aux inégalités du système scolaire, aux contraintes du marché de l'emploi et

---

<sup>44</sup> Extrait d'un entretien avec Madame Amandine Pourrat, chargé de mission précarité énergétique au SLIME de la Métropole du Grand Besançon. Entretien téléphonique réalisé le 15 mars 2021

<sup>45</sup> Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993

du logement et à toutes les « *agressions insidieuses de la vie professionnelle*<sup>46</sup> ». Ainsi, la notion de misère énergétique s'inscrit pleinement dans la volonté de décloisonner les domaines d'action publique pour faire de la précarité énergétique une nouvelle catégorie d'action publique prenant en compte les divers déterminants sociaux et institutionnels de la « préca' » de manière plus globale, qu'elle se situe en aval ou en amont de la situation de précarité énergétique. Lors de mon entretien avec M. Julien Legay, ces divers déterminants de la précarité énergétique, comme de la précarité en général, sont clairement ressortis de ses réponses, malgré certaines réticences à l'égard de termes que je suggérais :

*« [...] généralement les gens font des choix, c'est-à-dire qu'ils ont pas d'argent pour payer l'énergie donc ils font un choix : ils arrêtent de chauffer ou ils arrêtent de manger. Soit ils arrêtent de manger, soit ils arrêtent de chauffer.*

Et vous donc, vous pensez-que ça fait partie d'une misère plus globale ?

*Je ne parlerais pas de misère...*

De précarité plus globale ?

*Moi je parlerais de difficultés. Et ben ouais sauf qu'en fait c'est que ça devient quand même très vite central dans la vie des gens. Pourquoi ? Parce qu'en fait... vous, moi... ben voilà, vous vous êtes étudiant, vous avez un logement en location et puis pas beaucoup de revenus puis ben voilà, accident de la vie, pas de... Covid, pas de travail étudiant. Chauffage électrique dans un logement au centre-ville, ben, vous faites le choix, soit vous vous chauffez soit vous mangez. Et donc... et donc forcément, après si la personne fait pas le choix et dis ben non je continue à manger mais je chauffe, y a une création de dettes. Qui dit création de dettes, dit derrière, ben, y a des... des... des... ça augmente... la... la... la dette augmente de plus en plus. Les dettes augmentent c'est toujours comme ça. Souvent elles ont tendance à augmenter et puis derrière ça ça créé d'autres difficultés : c'est que la personne elle va peut-être se renfermer sur elle-même, elle va peut-être arrêter de manger donc être malade. Ou alors, du coup comme y a une pression sociale et que tout le monde a l'air de bien s'en sortir autour*

---

<sup>46</sup> Bourdieu, Pierre (dir.) *op.cit.*, 1993.

*mais pas elle... du coup, y a un phénomène d'enfermement, du coup ça va... abimer son psychisme, ça va la rendre peut-être pas malade mais voilà ça va la rendre dépressive. »<sup>47</sup>*

Eclairant, cet extrait d'entretien informe sur les réactions ambivalentes que suscitent les situations de précarité énergétique. En quelques phrases, M. Julien Legay évoque les « difficultés » qui encadrent les situations de précarité énergétique. En refusant d'employer le terme de « misère » qu'il trouve probablement trop dur, ou de « précarité » qu'il n'hésite pourtant pas à employer pour parler de la « préca' » énergétique, le chef de service de la Maison de l'Habitat décrit les causes et les conséquences de cette « préca' » en passant de la « création de dettes » aux maladies psychosomatiques sans oublier les choix cornéliens au moment de devoir opter pour le chauffage ou l'alimentation. Ainsi, bien que réfutant le terme de « misère », M. Julien Legay conforte l'idéologie affirmant que la précarité énergétique se trouve bien au confluent d'autres formes de précarité ou d'autres « difficultés », pour reprendre le terme privilégié par M. Legay. Ces constats participent donc à renforcer la pertinence de l'utilisation de l'expression « misère énergétique » de Joseph Cacciari tant la misère de position des ménages en situation de précarité énergétique est confirmée par les constats de M. Julien Legay qui ne sont pas sans lien avec l'image de la « spirale de la précarité énergétique » proposée par Isolde Devalière.

Néanmoins, les débats terminologiques et sémantiques ne sauraient suffire à infléchir la prédominance d'approches visant à rendre étanche le traitement de la précarité énergétique de tout autre domaine d'action publique, et qui place l'individu, et par extension, le ménage, au centre des responsabilités. Dans un article de mars 2018 publié dans *Le Monde Diplomatique*, le professeur de sociologie à l'université de Bordeaux Razmig Keucheyan tient à rappeler « *ce que la bataille culturelle n'est pas* <sup>48</sup> ». La bataille culturelle qui doit sa renommée « *à l'hypothèse selon laquelle, au cours des dernières décennies, la droite aurait imposé ses idées, donnant naissance au mélange de néolibéralisme économique et de conservatisme moral dans lequel nous baignons* <sup>49</sup> », encourage certains milieux politiques et idéologiques, comme le mouvement politique « La France insoumise » en France, à soutenir pleinement et à financer la création d'institutions partageant ses opinions. Reprenant maladroitement le concept gramscien

---

<sup>47</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel le 19 mars 2021. Dans les locaux de son association à Chalezeule (Doubs).

<sup>48</sup> « Ce que la bataille culturelle n'est pas », par Razmig Keucheyan (abonnés, mars 2018) // <https://www.monde-diplomatique.fr/58474> ; dernière consultation le 11/05/2021

<sup>49</sup> *Ibid.*

de « bataille culturelle » en faisant de la « bataille des idées » le socle d'un renversement des idéologies et des classes dominantes, les thuriféraires d'une approche par les idées et les concepts en oublient leur nécessaire articulation avec les domaines politiques et économiques afin d'impliquer l'ensemble des classes dominées. Dès lors, sans une approche qui cumulerait « bataille des idées » et des concepts avec le renouvellement idéologique, politique et économique que suggèrent Mmes Lees, Bouillon, Musso et De Cheveigné, le concept de « misère énergétique » ne restera qu'un palliatif.

Bien qu'apaisant les demandeur.euses d'une définition plus vaste des situations de précarité énergétique, le concept de « misère énergétique » ne suffira pas à réellement faire tomber les écueils qui entravent une prise en charge de la précarité énergétique, la considérant comme une étape dans une spirale d'une précarité plus globale. Pour mieux appréhender les étapes de la spirale, il s'avère donc nécessaire de faire de la précarité énergétique une nouvelle catégorie d'action publique à même de rassembler les problématiques économiques, sociales et environnementales. Dans le cas contraire, les approches individualisantes néolibérales resteront hégémoniques. Il en va de même pour la question de *l'empowerment*, au cœur d'approches aussi primordiales qu'ambivalentes.

## Troisième partie

### ***L'empowerment* version « Bien Chez Vous », ou quand le paternalisme néolibéral cède sa place à l'émancipation des masses**

Afin de replacer les ménages victimes de précarité énergétique au cœur de leur démarche, y compris au centre des stratégies de repérage, les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous » s'attèlent à donner des éléments et des moyens permettant aux dits ménages de reprendre le pouvoir sur leur situation, que ce soit par le truchement de ce qu'ils et elles nomment l'auto-repérage ou par des approches qui empruntent aux théories de *l'empowerment*. Cela étant, ces approches, tout en veillant à ne pas être « stigmatisantes » comme le souligne le rapport du programme « Bien Chez Vous », ne sont pas exemptes de toute ambiguïté vis-à-vis des théories néolibérales qui mettent en exergue la responsabilité individuelle, et donc celle des ménages, au détriment de causes structurelles.

#### I - La sobriété imposée ou quand le néolibéralisme se met à *l'empowerment*

En introduisant la notion de « sobriété imposée<sup>50</sup> », Bruno Villalba nous renseigne sur les stratégies qui visent à promouvoir une responsabilité du ménage dans sa situation. Cette notion implique une imposition de sobriété aux individus, qui passe donc par des injonctions à la privation de tel ou tel besoin matériel jugé inadéquat avec la situation de l'individu ou du ménage. Cette sobriété imposée peut également se concrétiser par d'autres types d'injonctions qui relèveront, plus subtilement, d'une demande de priorisation entre telle ou telle dépense effectuée par le ménage. En dépit d'une approche « non stigmatisante » clairement mentionnée dans le rapport du programme « Bien Chez Vous », il peut arriver à certaines personnes prenant part au programme de rappeler cette incohérence qu'elles peuvent percevoir dans les choix

---

<sup>50</sup> Villalba Bruno, « Sobriété : ce que les pauvres ont à nous dire », *Revue Projet*, 2016/1 (N° 350), p. 46

économiques de certains ménages victimes de précarité énergétique. C'est notamment le cas de M. Julien Legay, de l'association Julienne Javel, qui m'a confié lors de notre entretien que :

« [...] certaines familles ont quand même des difficultés de génération en génération, notamment en gestion de budget. C'est-à-dire que c'est des gens qui vont prioriser leur budget de manière un petit peu... qui pourrait nous sembler à nous un peu étrange. Ils vont préférer acheter une grosse voiture... et puis une grosse télé plutôt que d'acheter à manger puis de chauffer, ou d'acheter des habits. Et du coup ils vont quand même acheter des habits puis à manger mais ils vont faire des dettes puisqu'ils ont acheté des mégas voitures. Ou alors, ils vont toujours vivre au-dessus de leurs moyens et avoir des dettes tout le temps. Et donc ça c'est un début. Et je parle souvent de dettes, parce qu'en fait, effectivement, la gestion économique elle est importante dans la partie logement et que derrière, ben oui, ça met en péril le logement donc ils arrêtent de payer. Ben là, y a une procédure d'expulsion qui se met en route. Ils se retrouvent à un moment... ben ouais, procédure d'expulsion, ils sont expulsés. Du coup, ben là, là, une fois qu'on a commencé à être marqué comme ça par... par... par le parcours locatif un peu compliqué, le... les bailleurs autour sont moins facilement enclins à vous laisser vous réinstaller. Et en fait, l'entrée c'était, ben c'était la gestion budgétaire, ça peut être l'énergie trop chère, ça peut être quelqu'un qui a un parcours d'addiction et qui du coup, ben c'est le produit qui a le contrôle sur lui et c'est plus qu'un contrôle sur sa vie.<sup>51</sup> ».

En passant des problématiques relatives à « l'addiction » aux problématiques relatives à la « gestion budgétaire », M. Julien Legay participe donc à promouvoir une idéologie faisant la part belle à une vision de *l'empowerment* qui se rattache au troisième modèle identifié par Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener<sup>52</sup>, à savoir le modèle dit « néolibéral ». En effet, celles-ci affirment, en reprenant les définitions de Pierre Dardot et Christian Laval<sup>53</sup>, que ce modèle émane d' « une rationalité politique qui “met le marché au premier plan”, mais “n'est pas seulement – et n'est même pas d'abord – centrée sur l'économie ; elle consiste plutôt dans l'extension et la dissémination des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions” ». C'est cette promotion des valeurs de marché et d'une certaine idée de ce que

---

<sup>51</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec Julien Legay, chef de service à l'association Julienne Javel le 19 mars 2021. Dans les locaux de son association à Chalezeule (Doubs).

<sup>52</sup> Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32.

<sup>53</sup> Dardot Pierre, Laval Christian, « 13. La fabrique du sujet néolibéral », dans : *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, sous la direction de Dardot Pierre, Laval Christian. Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2010, p. 51.

serait la « bonne » gestion économique, qui enjoint certain.es protagonistes du programme « Bien Chez Vous » à relayer un *empowerment* qui vante la sobriété et s'apparente à un paternalisme économique qui n'est pas sans lien avec la « gestion en bon père de famille » promue par les chef.fes d'Etats et de gouvernements au moment d'évoquer la nécessaire résorption des déficits publics.

Cette valorisation de la sobriété, du paternalisme économique, et donc du modèle néolibéral de *l'empowerment*, passe également par la promotion de certaines pratiques individuelles, à l'échelle des ménages, qui participent à renforcer un imaginaire faisant des ménages les principaux responsables de leurs « difficultés », y compris en termes de précarité énergétique. Par ailleurs, il n'est pas inintéressant de noter que M. Julien Legay m'inclut – par l'usage du pronom « nous » dans sa vision des choses quand il parle « *des gens qui vont prioriser leur budget de manière un petit peu... qui pourrait nous sembler à nous un peu étrange* ». Ce faisant, il semble établir une frontière entre des individus qui seraient à même de bien gérer leur budget, dont je ferais partie, et les autres. Dans le cas du programme « Bien Chez Vous », c'est la promotion des écogestes qui va témoigner de cette vision individualisante et responsabilisante d'un *empowerment* par la sobriété. Les écogestes, pratiques perçues comme simples, que chacune et chacun est capable de réaliser dans son foyer, se matérialisent par une extinction optimale des luminaires, un usage économique de l'eau et de l'électricité. Très concrètement, on laisse entendre que la précarité énergétique pourrait être moindre si les ménages veillaient à uriner sous la douche ou encore à systématiquement éteindre la lumière en sortant d'une pièce. Bien qu'il ne soit pas ici question de juger de l'efficacité de ces écogestes, il n'est pas inintéressant de noter les similitudes existantes entre cette approche par les écogestes dans le cas de situations de précarité énergétique, et celles qui émanent d'institutions nationales, voire internationales, dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique. La promotion des ampoules basse consommation ( type LEDs) en est un exemple édifiant. À l'échelle d'un individu, ces ampoules ne permettent d'économiser que 0,02t équivalent CO2 selon un rapport du cabinet de conseil en transition énergétique Carbone 4<sup>54</sup>. À titre de comparaison, le passage à un régime végétarien permet d'en économiser plus de cinquante fois plus (1,12t équivalent CO2). En ce qui concerne le logement, le rapport de Carbone 4 est formel et affirme qu'il s'agit d'une « *bataille à mener collectivement*<sup>55</sup> » qui passe par des solutions qui transcendent

---

<sup>54</sup> <http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf> ; dernière consultation le 13/05/2021

<sup>55</sup> *Ibid.* p. 14

l'échelle individuelle. Pour le cabinet de conseil, un levier important de la transition énergétique passe par une « *rénovation énergétique des logements et un changement de chaudière vers des énergies bas carbone (pompes à chaleur, bois ou réseaux urbains de chaleur)*<sup>56</sup>. » Ainsi, les écogestes sont très largement insuffisants tant les solutions pour remédier à la précarité énergétique et au dérèglement climatique passent par des investissements systémiques et structurels, bien loin des solutions responsabilisantes et individuelles que prône le modèle néolibéral de *l'empowerment*. Si les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous », peuvent, lors de mes entretiens, laisser transparaître une certaine adhésion à l'égard de ces approches prônant la responsabilité individuelle et le paternalisme économique, elles s'en éloignent rapidement et dans des proportions non négligeables, comme en témoigne cet extrait d'entretien avec Mme Fleur Couteret, chargée d'animation Territoire Energie Positive à la Communauté de communes du Doubs Baumois :

*« Vu que pour le moment... faut avoir de l'argent pour rénover, c'est vrai que la première solution je dirais que c'est plutôt de... oui, d'adopter des... des gestes, des écogestes mais... enfin le but de la transition énergétique c'est d'aller plus loin et d'aller vers le... vers le propriétaire ou la copropriété pour qu'elle entame des travaux de rénovations. Après on sait très bien que c'est un processus long donc on va dire que c'est une première pierre à l'édifice quoi. ».*

Bien qu'admettant promouvoir l'adoption d'écogestes, Mme Fleur Couteret réoriente rapidement le sujet sur la question des travaux de rénovation, réfutant ainsi les arguments qui feraient du programme « Bien Chez Vous » une émanation supplémentaire d'une vision néolibérale de la précarité énergétique et des stratégies *d'empowerment* visant à la réduire. Ce seul exemple n'étant pas suffisant pour démontrer la promotion d'un *empowerment* qui se rapproche davantage du modèle « libéral » présenté par Mmes Bacqué et Biewener, je vais désormais m'atteler à décrire les éléments attestant d'une *empowerment* émancipateur, collectif et participatif au sein du programme « Bien Chez Vous ».

---

<sup>56</sup> <https://www.alternatives-economiques.fr/valent-eco-gestes-quotidien/00090137> ; dernière consultation le 13/05/2021

## II - L'empowerment émancipateur et participatif du programme « Bien Chez Vous »

Ainsi, en dépit de certaines déclarations ayant trait au modèle néolibéral de *l'empowerment*, les parties prenantes du programme « Bien Chez Vous », indépendamment de l'institution qu'elles représentent, semble avoir conscience de l'importance des structures et du caractère systémique qui participent à l'avènement et à la pérennisation d'une situation de précarité énergétique.

De ce fait, il est nécessaire d'analyser les pratiques des enquêté.es avec une double lecture qui doit reconnaître la teinte néolibérale de certaines approches sans se départir d'appréhender avec acuité les volontés émancipatrices qui jalonnent le programme et les approches promues par celui-ci. Bien qu'il soit délicat, pour ne pas dire chimérique, de hiérarchiser avec certitude la prégnance de tel ou tel modèle, il me paraît envisageable de voir dans le programme « Bien Chez Vous » une tentative de replacer les ménages victimes de précarité énergétique au centre de leurs démarches. Si cette volonté peut parfois se heurter au biais que nous avons décrit en amont, et donc à une responsabilisation individuelle ayant comme effet néfaste de réduire le rôle des structures sur la situation des ménages, le programme « Bien Chez Vous » ne semble pas se cantonner à cette vision réductrice de la précarité énergétique. En effet, la responsabilisation individuelle et les logiques inhérentes au modèle néolibéral de *l'empowerment*, en promouvant une « sobriété imposée », vise avant tout à faire du ménage le principal responsable, et donc coupable, de sa situation. En revanche, l'importante place donnée aux ménages dans les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique peut également se traduire par une volonté d'en faire des acteurs et des actrices du changement, et par un effort permettant de leur fournir les savoir-faire et les connaissances leur permettant de mieux cerner les déterminants de la précarité énergétique, y compris ceux ayant trait aux structures qui les dépassent (agence immobilière, institutions étatiques, fournisseurs d'énergie, etc.).

Dès lors, s'il serait inexact de présenter le programme « Bien Chez Vous » comme s'inscrivant dans une volonté d'interroger de manière structurelle les déterminants des inégalités sociales, il ne semble pas déraisonnable de voir dans ce programme une illustration de ce que Mmes Bacqué et Biewener identifient comme le modèle social-libéral de

*l'empowerment*<sup>57</sup>. Pour les autrices, dans ce modèle, « *l'empowerment prend place dans une chaîne d'équivalences au côté des notions d'égalité, d'opportunité, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'autonomisation et de capacité de choix*<sup>58</sup> », ce qui va permettre de le distinguer du modèle néolibéral qui, quant à lui, incite les ménages à être les « *entrepreneurs de leur propre vie*<sup>59</sup> ». En faisant la promotion de l'auto-repérage et de l'auto-réhabilitation dans le rapport du programme « Bien Chez Vous », les parties prenantes cherchent donc à lutter contre la précarité énergétique en rendant autonomes les victimes de précarité énergétique. Cela étant, la question de l'auto-repérage peut être rattachée au modèle néolibéral de *l'empowerment* tant les ménages sont alors assimilés à des entrepreneurs de leur propre repérage, *a fortiori* quand on connaît les complications inhérentes aux indicateurs de la précarité énergétique. En revanche, le programme « Bien Chez Vous » se distingue par une forte réflexion autour de la participation des ménages victimes de précarité énergétique. Si le « réseau de professionnels de l'énergie et du social<sup>60</sup> », tout comme les campagnes de communication, sont au cœur du programme, d'autres stratégies se démarquent en raison de la place importante qu'elles accordent aux ménages et du caractère original qu'elles revêtent.



Représentation théâtrale sur la précarité énergétique, impliquant du public ; photographie issue du rapport du programme « Bien Chez Vous »

<sup>57</sup> Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 28.

<sup>58</sup> Ibid. p. 28

<sup>59</sup> Ibid. p. 29

<sup>60</sup> Expression employée dans le rapport [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport\\_bien\\_chez\\_vous\\_web.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport_bien_chez_vous_web.pdf). p. 28.

Afin d'impliquer les ménages, le programme « Bien Chez Vous » va donc encourager la tenue de pièces de théâtre impliquant le public, en rapport avec les situations de précarité énergétique. Des « chantier[s] d'auto-réhabilitation participatif[s] »<sup>61</sup> sont également organisés en mettant à disposition des ménages un « brico bus »<sup>62</sup>, ou encore par le biais des ateliers de bricolage de l'association Julienne Javel. Par ailleurs, des dispositifs ludiques impliquant plusieurs ménages amenés à se rencontrer, ont été mis en place, qu'il s'agisse de jeux de cartes, d'ateliers créatifs ou encore d'un « défi des familles à énergies positives »<sup>63</sup> dont le but était de stimuler mutuellement les ménages dans leur recherche d'une consommation d'énergie optimale. Bien que ce dernier exemple puisse être assimilé au modèle néolibéral de *l'empowerment*, la délibération collective qui a suivi la tenue de ces différents dispositifs, en compagnie des ménages, permet de cerner la prégnance d'une volonté de rendre autonome et de rendre leur « capacité de choix »<sup>64</sup> aux ménages. En dépit de pratiques attestant d'une appétence pour la « sobriété imposée », le programme « Bien Chez Vous » se démarque du modèle néolibéral de *l'empowerment* en faisant la promotion de dispositifs tendant vers une prise en charge collective de la précarité énergétique et en donnant aux ménages un pouvoir qui leur permet plus de s'émanciper – y compris collectivement – que de s'imposer une sobriété qui n'a guère de sens à l'échelle du ménage. N'en déplaise à M. Pierre Rabhi, le ménage-colibri ne saurait suffire à apaiser les dégâts causés par la précarité énergétique. Chantre de la sobriété imposée, l'inspirateur des « colibris » et auteur de *Vers la sobriété heureuse* (Actes Sud, 2010), à l'instar des thuriféraires de *l'empowerment* néolibéral, semble – dans sa métaphore lyrique du colibri faisant sa part pour éteindre les feux de forêt – omettre un acteur prépondérant dans la lutte contre les incendies. Si les ménages-colibris peuvent évidemment « faire leur part »<sup>65</sup>, ils ne sauront venir à bout des flammes sans l'apport de l'Etat-Canadair.

---

<sup>61</sup> *Ibid.* p. 42

<sup>62</sup> Dispositif permettant de rencontrer des professionnel.les de l'habitat et de se former gratuitement au bricolage pour réaliser des travaux d'entretien au sein du logement.

<sup>63</sup> Expression utilisée par Madame Amandine Pourrat, chargée de mission précarité énergétique au SLIME de la Métropole du Grand Besançon. Entretien téléphonique réalisé le 15 mars 2021.

<sup>64</sup> Pour reprendre le terme utilisé par Mmes Bacqué et Biewener au moment de décrire le modèle social-libéral.

<sup>65</sup> « Le système Pierre Rabhi », par Jean-Baptiste Malet (accès libre, août 2018) // <https://www.monde-diplomatique.fr/58981>

## Conclusion

Ainsi, le programme « Bien Chez Vous » vient renouveler, à son échelle, les politiques publiques inhérentes à la précarité énergétique tant les approches et les stratégies utilisées viennent transcender une vision restrictive, néolibérale et individualisée de la précarité énergétique. En effet, le dépassement d'indicateurs excluants et rigides se fait au profit d'une subjectivité assumée qui permet de redonner de la crédibilité à la démarche empirique des « *professionnels de l'énergie et du social* », mais également aux ressentis des ménages eux-mêmes.

Si cette place accordée aux ménages laisse parfois entrapercevoir des logiques appartenant à une vision néolibérale de la précarité énergétique, souhaitant faire de chaque ménage le responsable de sa situation et donc l'entrepreneur central de sa propre subsistance, elle permet surtout de redonner de l'autonomie et des connaissances à des individus bien souvent dépourvus des grilles de lecture nécessaires. En créant les conditions d'un échange entre les ménages et « *les professionnels de l'énergie et du social* », et en veillant à ne pas stigmatiser les premiers mais bien à les aider directement – via des dispositifs d'aides lors de travaux, en alertant les agences immobilières ou les propriétaires – ou indirectement – par le truchement des ateliers de bricolage et des stratégies *d'empowerment*, le programme « Bien Chez Vous » tente de monter en généralité en rattachant chaque situation individuelle à une solution collective.

De ce fait, le programme « Bien Chez Vous » dresse un premier aperçu de ce que pourrait être une approche émancipatrice de la précarité énergétique en transcendant les approches néolibérales prônant la sobriété des ménages, notamment sur le plan économique. Le programme s'inscrit donc, à l'instar de ce qu'il promeut en matière d'empowerment, dans une vision sociale-libérale de la précarité énergétique. Sans remettre en question avec vigueur les structures qui créent les inégalités sociales et qui engendrent la « spirale de la précarité », le programme s'attèle à redonner de l'autonomie et une « capacité de choix » à des ménages qui ne sont donc plus perçus comme les principaux responsables de leur situation mais comme les acteurs secondaires d'une amélioration de leurs conditions d'existence.

Ainsi, s'il est donc notable de remarquer les avancées permises et promues par le programme « Bien Chez Vous », il est regrettable de ne pas y voir une institutionnalisation

d'une approche collective de l'auto-réhabilitation, et plus largement de la précarité énergétique. En s'inscrivant dans une vision sociale-libérale de *l'empowerment* et de la précarité énergétique, le programme et ses parties prenantes, bien que transcendant les biais néfastes inhérents aux approches néolibérales, semble s'arrêter au milieu du gué de la lutte contre la précarité énergétique. Au moment d'évoquer les conditions d'une portée émancipatrice de *l'empowerment*, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, rappellent la nécessité de « *faciliter la construction d'une conscience critique* » et d'insister « *sur les conditions structurelles de la domination*<sup>66</sup> » afin de véritablement émanciper les individus.

Cette prise de conscience des conditions structurelles de la domination passe donc par un modèle *d'empowerment* qui prône l'autodétermination et la mise en collectif, valorisant ainsi des droits politiques afin d'interroger le système politique et économique, d'inspiration capitaliste, étant à la source des inégalités qui structurent la spirale de la précarité énergétique. La mise en place d'un tel modèle ne relève aucunement de la gageure. Au contraire, il correspond au modèle *d'empowerment* radical du mouvement féministe évoqué par Mmes Bacqué et Biewener. Dès lors, il n'est pas inintéressant d'interroger la pertinence d'un tel modèle sur les questions inhérentes à la précarité énergétique. Car en définitive et en dernière analyse, la spirale de la précarité énergétique doit être perçue comme un outil permettant de rappeler les imbrications mutuelles entre les inégalités sociales et économiques, mais également comme la preuve d'un nécessaire dépassement du modèle social-libéral.

---

<sup>66</sup> Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 31

## **Sources primaires (hors données qualitatives)**

### Textes législatifs

LOI n° 2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 »

### Documents institutionnels

Rapport annuel de l'ONPE, 2020.

Rapport du programme « Bien Chez Vous » : Quelle stratégie partagée pour le repérage des personnes en situation de précarité énergétique, avril 2019.

Rapport de Carbone 4 « Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'état face à l'urgence climatique », Juin 2019.

Rapport de la Cour des Comptes « La politique de la ville une décennie de réformes », Juillet 2012.

## Bibliographie (par ordre alphabétique)

BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3 (N° 173), p. 25-32.

BOURDIEU, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993

CACCIARI Joseph, « Les guichets de la misère énergétique. Le traitement social des impayés d'énergie des ménages comme mode de production, de tri et de moralisation des « consommateurs » à l'ère de la transition énergétique », *Sociétés contemporaines*, 2017/1 (N° 105), p. 53-78.

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, « 13. La fabrique du sujet néolibéral », dans : *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, sous la direction de Dardot Pierre, Laval Christian. Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2010.

DARMON Muriel, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, 2005/1 (no 58), p. 98-112.

DEVALIERE, Isolde, et Olivier Teissier. « Les indicateurs de la précarité énergétique et l'impact de deux dispositifs nationaux sur le phénomène », *Informations sociales*, vol. 184, no. 4, 2014, pp. 115-124.

DUBOIS, Vincent. « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », Olivier Borraz éd., *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 265-286.

LEES Johanna , BOUILLON Florence, MUSSO Sandrine, DE CHEVEIGNE Suzanne. La précarité énergétique. Enquête sur une nouvelle catégorie d'action publique. *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales*. Marie-Christine Zélem et Christophe Beslay (dir.), CNRS Éditions, 2015.

PARENT Fanny, « Dubuisson-Quellier (Sophie), Gouverner les conduites, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016, 480 p. », *Politix*, 2017/1 (n° 117), p. 246-250.

PINTO Louis. Le consommateur : agent économique et acteur politique, *Revue française de sociologie*, 1990, 31-2. pp. 179-198.

LE ROUX, Dominique. « Chapitre 8 / Le service public français en débat », François Bafoil éd., *Accès à l'énergie en Europe. Les précaires invisibles*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 213-254.

VILLALBA Bruno, « Sobriété : ce que les pauvres ont à nous dire », *Revue Projet*, 2016/1 (N° 350), p. 39-49.

### **Articles de presse**

« Ce que la bataille culturelle n'est pas », par Razmig KEUCHEYAN (abonnés, mars 2018) // <https://www.monde-diplomatique.fr/58474>

« Que valent les éco-gestes du quotidien ? », par Justin DELEPINE // <https://www.alternatives-economiques.fr/valent-eco-gestes-quotidien/00090137>

« Le système Pierre Rabhi », par Jean-Baptiste MALET (accès libre, août 2018) // <https://www.monde-diplomatique.fr/58981>